

LES INDICATEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA RÉUNION

Un premier état des lieux



Direction de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Le Grenelle de l'environnement a donné une nouvelle impulsion aux politiques publiques. Elles doivent ainsi s'appuyer sur la stratégie nationale de développement durable (SNDD), adoptée pour la période 2010-2013, qui concrétise la manière dont peuvent être pris en charge les défis du développement durable.

Le développement durable ne se résume pas à un modèle de développement plus respectueux de l'environnement. Il doit aussi prendre en compte une économie qui soit plus efficace et plus sobre en énergie et une société plus équitable. Ainsi, doit-on pouvoir évaluer et agir sur les trois dimensions du développement durable : la préservation de l'environnement, le progrès économique et la justice sociale.

Outil d'aide à la décision, les indicateurs du développement durable prennent en compte ces préoccupations. Ils illustrent les enjeux clefs du développement durable à l'échelle d'un territoire, et leur cohérence vis à vis de la SNDD permettra de suivre les effets des politiques mises en œuvre.

Cette publication Insee – Deal dresse un premier état des lieux de ces indicateurs à l'échelle de la Réunion. Le suivi de ces indicateurs viendra alimenter les travaux de l'ensemble des parties prenantes du Grenelle de l'environnement, pour refléter la réalité des avancées de la Réunion en matière de développement durable.

La réflexion sur leur pertinence et leur complétude pourra se poursuivre et de nouveaux indicateurs pourront au fil des ans enrichir cette première base.

Nous souhaitons que cette publication constitue un outil pertinent pour les acteurs publics locaux, en particulier les collectivités. En fournissant des indications chiffrées sur lesquelles s'appuyer, cet ouvrage devrait les aider à construire des réponses appropriées aux problématiques réunionnaises de développement durable.

Valérie ROUX
Directrice Régionale de l'Insee
La Réunion - Mayotte

Daniel FAUVRE
Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

4. SYNTHÈSE

Indicateurs territoriaux de développement durable

7. SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Cadres des fonctions stratégiques dans l'emploi total
Produit intérieur brut par habitant
Couverture du marché par la production locale
Diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans
Taux d'emploi

14. CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES

Prélèvements en eau par usage
Production de granulats
Collecte et valorisation des déchets ménagers

18. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Consommation d'énergie finale, primaire et part des énergies renouvelables
Émissions de gaz à effet de serre

21. TRANSPORT DURABLE

Évolution des parts modales des déplacements domicile-travail
Accidents graves de la route

23. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

État chimique des eaux souterraines
Protection des habitats et des espèces
Taux de recouvrement des coraux
Espaces artificialisés

30. SANTÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION DES RISQUES

Taux de mortalité prématurée
Risque d'inondation

33. COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Taux de dépendance économique
Taux de pauvreté monétaire
Disparités de niveaux de vie
Taux de sortie du système scolaire sans diplôme

38. BONNE GOUVERNANCE

Agenda 21 local



UN PREMIER ÉTAT DES LIEUX

L'inscription de La Réunion au patrimoine mondial de l'humanité de l'Unesco, en 2010, témoigne d'une reconnaissance internationale de son patrimoine naturel. Sa population en pleine croissance et les investissements financiers consentis, notamment par l'Europe, tirent le développement et la croissance économique de l'île. En 2040, plus d'un million d'habitants sont attendus, sur un espace contraint (environ 1 000 km² sur les 2 500 km² de surface de l'île sont disponibles pour les activités humaines), soumis à de nombreux aléas naturels, aux ressources limitées et parfois uniques au monde.

Les habitants devront néanmoins trouver sur ce territoire insulaire des réponses en matière de travail, logement, déplacements, éducation, alimentation, énergie, traitement de l'eau, etc. Par ailleurs, les particularismes du milieu naturel de l'île en font une terre d'innovation pour les filiales de la croissance verte, notamment sur la recherche de l'autonomie énergétique. Le développement durable prend donc un sens tout particulier pour l'île : sa mise en œuvre est vitale pour combiner bien-être de la population et préservation de son patrimoine et ressources naturelles.

La photographie de l'état du développement durable à La Réunion est contrastée. La croissance économique soutenue reste fragile et l'insularité et le contexte tropical nécessitent de trouver des solutions alternatives spécifiques. Néanmoins, ce constat, qui peut paraître mitigé, doit être mis en perspective avec l'évolution de ce département d'outre-mer sur les dernières générations, qui permet aujourd'hui une comparaison pertinente avec les départements métropolitains.

Un patrimoine naturel exceptionnel à valoriser et préserver

Comme le souligne l'Unesco, « Les Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion apportent la contribution la plus significative et la plus importante à la conservation de la biodiversité terrestre de l'archipel des Mascareignes ». Cependant, 22 % des espèces indigènes de faune et 30 % des espèces

indigènes de flore seraient menacées de disparition. L'état du massif corallien illustre à la fois l'existence d'un patrimoine encore riche et la dégradation qu'il subit.

Pouvoirs publics, scientifiques et experts améliorent leur connaissance de cette nature et se dotent d'outils de protection appropriés. Ainsi, le parc national de La Réunion, créé en 2007, s'étend sur 42 % du territoire et couvre 70 % des zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique. La réserve naturelle marine, également créée en 2007, borde 40 km de côte et couvre 20 km² de barrière corallienne.

Les contraintes et limites de l'espace, défis à relever pour l'aménagement durable du territoire

Au 1^{er} janvier 2010, 830 000 habitants peuplent le département et occupent l'espace avec une densité de 332 hab./km², proche de celles de la Belgique (351) et du Japon (335) et nettement

Une vision globale de la prise en charge des défis du développement durable à La Réunion

Les indicateurs nationaux du développement durable ont été construits dans la démarche du Grenelle de l'environnement, associant les cinq collèges d'acteurs (État, collectivités territoriales, entreprises, partenaires sociaux et organisations non gouvernementales environnementales) pour suivre la stratégie nationale du développement durable (SNDD). Ils ont ensuite fait l'objet d'une proposition de déclinaison territoriale. Deux catégories d'indicateurs se différencient : certains portent directement sur la stratégie et d'autres renseignent sur le contexte économique et social.

À La Réunion, le comité régional pour l'information économique et social de La Réunion (Cries), présidé par le conseil économique et social régional (CESR), a pris l'initiative de retravailler ces indicateurs territoriaux du développement durable pour les adapter au mieux à la réalité réunionnaise.

La Réunion disposant désormais de l'ensemble des données nécessaires, ils vous sont présentés dans cet ouvrage, en suivant la trame de la SNDD qui vise à relever neuf défis pour aller vers une croissance verte et solidaire. Huit défis sont déclinés dans les huit chapitres de la publication.

supérieure à celle de France métropolitaine (114 hab./km²). En 2040, 1 061 000 habitants sont attendus. Ce territoire restreint doit être partagé entre urbain et rural, espaces artificialisés, agricoles et naturels.

L'aménagement de l'île doit pouvoir évoluer en conciliant le maintien de la qualité de vie des citoyens et de l'attractivité du territoire. Le schéma d'aménagement régional (SAR) en vigueur depuis le 22 novembre 2011 fixe les grands objectifs en la matière. Il traite par exemple de l'artificialisation du territoire, qui atteint un taux de 11,4 % avec 28 600 hectares construits, ou encore des transports.

En effet, le transport routier, et notamment les déplacements en voiture, s'amplifient. Les déplacements domicile-travail s'effectuent à 77 % en voiture individuelle. Outre les embouteillages quotidiens, la consommation de carburants pour les transports routiers augmente. En conséquence, la facture énergétique de La Réunion et des ménages s'alourdit. Les déplacements contribuent aussi pour 29 % aux émissions de gaz à effet de serre par habitant et sont en hausse ces cinq dernières années.

Une nécessaire sensibilisation et responsabilisation des consommateurs

La société réunionnaise n'a accédé que tardivement à l'abondance de biens et de services. Néanmoins, les habitudes de consommation doivent évoluer, pour une meilleure gestion des ressources naturelles et des déchets compte tenu de l'insularité.

La ressource en eau est, malgré l'abondance des pluies, limitée et inégalement répartie sur le territoire. Les prélèvements en eau par habitant, tout usage confondu, sont le double de ceux de métropole. Ils peuvent être réduits en agissant sur les réseaux et les consommations domestiques, elles aussi bien supérieures au niveau métropolitain.

Au-delà des impératifs réglementaires européens et nationaux, les capacités de l'île pour

traiter et stocker les ordures ménagères sont limitées. Si la quantité de déchets ménagers collectés par habitant évolue peu, la réduction des déchets à la source demeure néanmoins un enjeu crucial.

La consommation d'énergie, dont le niveau reste en deçà de celui de métropole, augmente plus rapidement que la population, de 2,5 % par an sur la dernière décennie. Le développement des énergies renouvelables ne suffit pas actuellement à compenser cette croissance de la consommation. Sobriété et maîtrise énergétique sont incontournables pour réduire la dépendance énergétique de l'île.





Un développement économique en marche et à consolider

Partie d'une économie coloniale de plantation, au lendemain de la seconde guerre mondiale, La Réunion s'est dotée d'une économie moderne, fortement tournée vers le tertiaire. La croissance économique est dynamique sur longue période et dépasse les moyennes nationales. Ainsi, entre 2000 et 2010, la croissance s'élève à 3,5 % par an en moyenne (en éliminant les effets dus à l'inflation), contre 1,3 % en France. Pour autant, l'économie locale reste fragile et en retard par rapport à la métropole : le PIB par habitant n'atteint que 60 % du PIB français. Malgré une forte croissance de l'emploi, la part des personnes qui travaillent (44 %) n'augmente quasiment pas depuis dix ans.

La crise économique, qui a également touché le département, amène à réfléchir au modèle de développement. Celui-ci devrait trouver un « second souffle », en tenant compte des handicaps structurels de l'île et d'une transition démographique non encore achevée. À cette fin, les différentes composantes d'une croissance verte et équitable paraissent porteuses : croissance endogène, réduction des importations, sécurité alimentaire, promotion des éco-technologies etc...

Des conditions de vie qui s'améliorent

En quelques décennies, les conditions de vie ont évolué très positivement. L'espérance de vie est, par exemple, passée de 50 ans en 1953 à 77 ans actuellement. Santé, éducation, logement se rapprochent des normes européennes. Toutefois, ce rattrapage doit se poursuivre.

Pour l'instant, la santé des Réunionnais reste plus fragile qu'en métropole : mortalité infantile plus élevée, risques accrus de décès avant 65 ans et personnes âgées plus dépendantes.

En matière d'éducation, le système scolaire est identique à celui de métropole et le niveau de qualification augmente. De nombreux jeunes quittent néanmoins l'école à partir de 16 ans sans diplôme compromettant leur intégration tant professionnelle que sociale.

La pauvreté monétaire touche 49 % de la population contre 13 % en France métropolitaine. Elle est source d'exclusion au regard des droits fondamentaux que sont la santé, le logement, la formation et l'emploi.

Nelly ACTIF - Insee, Estelle GODART - Deal



UN TAUX D'EMPLOIS STRATÉGIQUES PROCHE DES DÉPARTEMENTS RURAUX

Avec 8 650 postes et 3,8 % de l'emploi en 2007, les emplois stratégiques sont très peu développés à La Réunion. Ils font défaut dans la conception-recherche et le commerce inter-entreprise tandis que le domaine artistique en est bien pourvu.

Caractéristiques des grandes aires urbaines, les emplois stratégiques sont porteurs de développement économique, de création d'emplois et d'attractivité pour un territoire.

En 2007, les emplois stratégiques représentent 8 650 postes, soit 3,8 % des emplois à La Réunion, ce qui est très peu en comparaison d'une moyenne nationale de 9,2 %. C'est aussi légèrement moins que la moyenne des DOM (4 %). Pourtant ce retard de développement n'est pas une spécificité domienne. En effet, aux côtés des départements d'outre-mer, des départements ruraux comme l'Aisne ou l'Ariège occupent le bas du classement.

Ces emplois sont situés dans les principales agglomérations réunionnaises, au nord et à l'ouest. Saint-Denis regroupe près de la moitié des emplois stratégiques et atteint un taux de 6,5 % d'emplois stratégiques. Cette concentration est proche de celle d'une ville comme Angoulême ou Troyes et équivalente à la moyenne française de province (hors Île-de-France).

Pour La Réunion, le faible taux d'emplois stratégiques est la conséquence du manque d'emploi marchand. Le déficit d'emplois stratégiques est particulièrement flagrant dans la conception-recherche ainsi que dans le com-

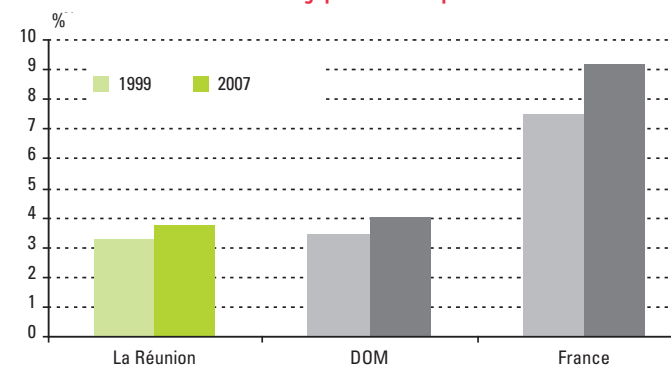
merce inter-entreprises. En revanche, le domaine de la culture et des loisirs est plutôt bien doté en postes stratégiques. Une clef du développement repose sur le dynamisme du secteur marchand dans son ensemble et en particulier du commerce inter-entreprise, qui possède un fort rôle d'entraînement sur l'emploi.

Thomas PATENOTTE - Insee

Les emplois stratégiques

Cinq fonctions, transversales aux secteurs d'activité, sont particulièrement présentes dans les métropoles et grandes agglomérations. Les emplois stratégiques correspondent aux cadres et chefs d'entreprises de plus de 10 salariés de ces cinq fonctions. Ils traduisent avant tout le potentiel de développement d'un territoire. Ces emplois relèvent aussi bien du commerce inter-entreprises (ingénieurs, cadres technico-commerciaux), de la recherche et développement, de la gestion (cadres de banques...), de prestations intellectuelles (avocats, architectes...) ou de la culture (journalistes, artistes...). Ces emplois, de part leur fort contenu intellectuel, technique ou décisionnel, ont un rôle d'entraînement sur d'autres fonctions productives et la capacité de développer des activités économiques à haute valeur ajoutée. Dans l'emploi non marchand, seuls les postes de recherche et d'enseignement supérieur sont considérés comme des emplois stratégiques.

Part des cadres des fonctions stratégiques dans l'emploi total



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2007.



UNE FORTE CROISSANCE QUI CONTRIBUE À RÉSORBER LE RETARD ÉCONOMIQUE

Entre 2000 et 2010, le PIB par habitant, exprimé en volume, s'est accru de 1,9 % par an soit beaucoup plus vite qu'en France (0,5 %). Cette croissance rapide permet peu à peu de réduire l'écart avec le niveau moyen national. Le PIB par habitant réunionnais ne représente en 2010 que 60 % du PIB français.

Le produit intérieur brut (PIB) mesure les richesses produites dans une région et son potentiel de développement. Même s'il ne permet pas de mesurer le progrès social, ni la durabilité de la prospérité, c'est un indicateur majeur de production économique. Entre 2000 et 2010, le montant du PIB de La Réunion s'est accru en moyenne de 5,6 % par an, signe d'une croissance soutenue. Pour mieux évaluer le dynamisme de la production de richesse, il faut éliminer deux facteurs de croissance : l'inflation et la pression démographique. Calculée en volume, c'est-à-dire en éliminant les effets dus à l'inflation, la croissance s'élève à 3,5 % par an en moyenne. C'est une croissance très rapide au regard du niveau national (1,3 %). Rapporté à la taille de la population et exprimé en volume, le PIB par habitant a augmenté de 1,9 % par an en moyenne sur la dernière décennie, contre 0,5 % pour la France entière.

Malgré cette performance, le PIB par habitant reste faible avec 17 700 € par an. Il ne représente en effet que 60 % du niveau national. En comparaison, la Picardie, région métropolitaine dont le PIB par habitant est le plus faible, atteint 77 % de la moyenne nationale en 2009.

Ce retard vis à vis du standard national et européen permet au département, à l'instar des autres DOM, d'être éligible aux fonds structurels européens au nom de la politique de cohésion. L'Union européenne vise ainsi la réduction des disparités régionales et le développement équilibré des régions européennes.

Néanmoins, cet écart entre le PIB par habitant à La Réunion et en moyenne nationale tend à se combler : le rapport, de 60 % en 2010, était de 51 % en 2000.

La croissance a été très forte jusqu'en 2007 tirée par la consommation des ménages et l'investissement, en particulier dans le BTP. La fin du chantier de la route des Tamarins et le retard ou l'annulation des projets devant prendre le relais (tram-train, pôle océan, Zénith...) ont fait chuter l'investissement public. L'impact sur le PIB a été estimé à deux points de croissance en moins en 2009. Les effets de la crise, cumulés au recul des avantages de la défiscalisation, se sont ajoutés à partir de la fin 2008. Ils touchent également l'investissement des ménages et en particulier le secteur du logement. En 2009 et 2010, seule la consommation des ménages se maintient et limite la portée de la récession. La consommation est soutenue par les transferts sociaux qui restent moteurs lors des crises économiques.

L'avenir de la croissance semble incertain dans un contexte économique difficile, d'autant plus que l'économie locale souffre de plusieurs handicaps (étroitesse du marché, éloignement des autres pays d'échanges, absence de matières premières, faible industrialisation). Les secteurs stratégiques identifiés comme porteurs pour l'avenir sont le tourisme, la pêche et l'aquaculture, l'agro-nutrition, les technologies de l'information et de la communication, les filières économiques de l'environnement et de l'énergie, les services à la personne.

Définitions

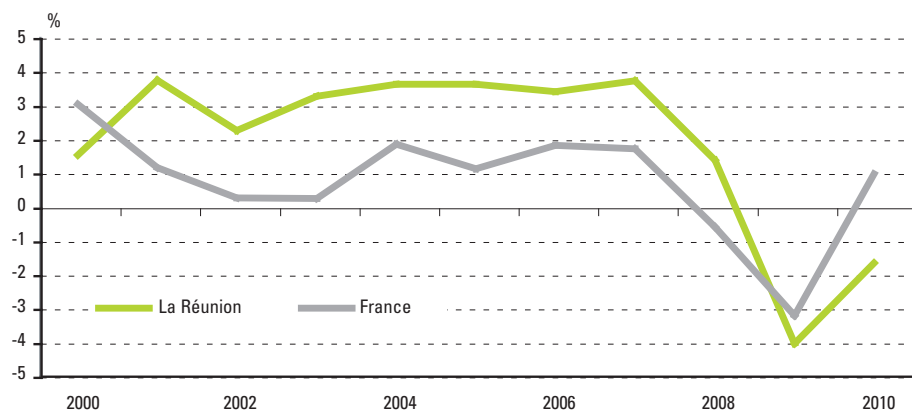
Produit intérieur brut (PIB) : le produit intérieur brut (PIB) est un indicateur économique utilisé pour mesurer la production dans un pays donné. Il est défini comme la valeur totale de la production interne de biens et services dans un pays donné au cours d'une année donnée, produite par les agents résidant à l'intérieur du territoire national. C'est aussi la mesure du revenu provenant de la production dans un pays donné. On parle parfois de production économique annuelle ou simplement de production.

PIB en valeur ou en volume : le PIB en valeur se calcule chaque année en utilisant les prix courants observés sur le marché. Pour analyser son évolution d'une année à l'autre, on détermine si celle-ci provient d'une hausse des prix ou d'une hausse de la production et dans quelles proportions ces deux variations se combinent. On supprime donc l'effet dû à l'inflation en calculant un PIB à prix constants ou PIB en volume, c'est-à-dire aux prix de l'année précédente.



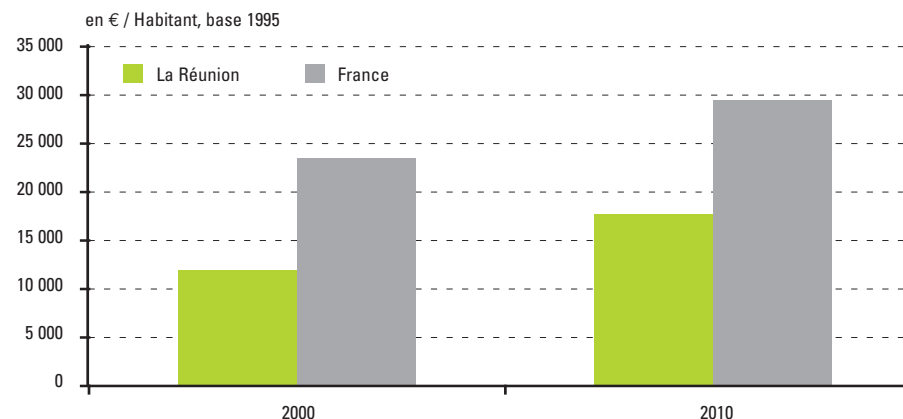
Nelly ACTIF, Frédéric KOSMOWSKI - Insee

Évolution du PIB par habitant en volume



Sources : Insee, Comptes économiques nationaux et régionaux (Cerom).

PIB par habitant en valeur



Sources : Insee, Comptes économiques nationaux et régionaux (Cerom).



CONSOLIDER LA PRODUCTION LOCALE, GAGE DE DURABILITÉ

En 2007, la production locale couvre 40 % du marché local de biens (agricoles ou industriels). Celle-ci a été encouragée au nom d'une croissance endogène, qui présente des avantages en termes de développement durable. Néanmoins, les principaux secteurs porteurs de l'import-substitution perdent des parts de marché depuis dix ans.

Depuis les années soixante-dix, l'import-substitution a été un des moteurs du développement local. La stratégie qui consiste à favoriser la production locale de biens destinés au marché intérieur et à réduire d'autant les importations est dite d'import-substitution. Elle a porté ses fruits avec l'émergence d'une agriculture et d'une production industrielle diversifiées. La production locale a augmenté de moitié entre 1997 et 2007. Dans le même temps, la demande a augmenté plus rapidement (+ 70 %). La part de la production locale tend donc à se réduire au rythme de - 1,2 % en moyenne par an. En 2007, 40 % des biens vendus (agricoles ou industriels) sont produits localement.

Ainsi, les biens issus de l'agriculture et des industries agroalimentaires, principaux secteurs porteurs de l'import-substitution, perdent des parts de marché. Or, tout un vivier d'exploitations agricoles et d'entreprises agroalimentaires vivent de ce créneau, s'appuyant sur la production locale (agriculture et élevage) ou exerçant une activité liée à ces secteurs (emballage, matières plastiques). De plus, contenir les importations sur les produits

alimentaires permet d'assurer une certaine forme de sécurité alimentaire. La production locale couvre les deux tiers des besoins en produits de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire.

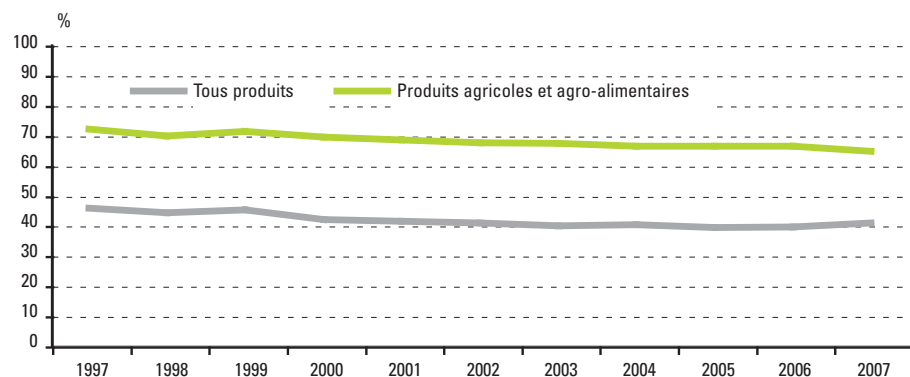
La production locale est encouragée au nom d'une croissance endogène. Elle présente des avantages non négligeables en termes de développement durable : elle participe à limiter l'émission de gaz à effet de serre, due au transport de marchandises importées, elle peut établir un lien producteur-consommateur et favoriser l'emploi et l'économie locale. Et ceci d'autant plus que le principal fournisseur est la France métropolitaine, à 9 000 km du département.

Nelly ACTIF - Insee

Définition

Taux de couverture du marché par la production locale : il correspond au rapport entre d'une part la production locale de bien calculée hors taxes et d'autre part la somme de cette dernière et du montant CAF (coût, assurance, fret) des importations de biens.

Taux de couverture du marché par la production locale



Source : Insee, comptes économiques.

LA RÉUNION RATTRAPE PROGRESSIVEMENT SON RETARD

La part des diplômés du supérieur de 25 à 34 ans a doublé entre 1999 et 2007 pour atteindre 23 % de la classe d'âges. Néanmoins, le niveau réunionnais reste toujours très bas comparativement à la moyenne métropolitaine (40 %).

Le niveau de qualification des jeunes conditionne directement la capacité d'une société à innover et à s'adapter à un nouvel environnement économique. L'Union européenne fixe pour 2020 un objectif de 40 % de diplômés du supérieur. En France, la loi organique relative aux lois de finances (Lof) est encore plus ambitieuse et prévoit de conduire à un diplôme d'enseignement supérieur 50 % d'une génération en 2012. Quel que soit l'objectif, il reste encore de nombreux progrès à faire à La Réunion.

La part des diplômés du supérieur parmi les jeunes de 25 à 34 ans ayant fini leurs études a doublé à La Réunion entre 1999 et 2007. En 2007, 24 000 jeunes diplômés vivent à La Réunion, soit 23 % d'un total de 105 500 jeunes. Les femmes sont davantage diplômées que les hommes, respectivement 25 % et 20 % chez les 25-34 ans.

Malgré ces évolutions récentes, à La Réunion et plus largement dans l'ensemble des DOM, les jeunes diplômés sont peu nombreux en regard de la moyenne nationale (40 %), mais aussi de l'ensemble des départements de métropole. La Réunion reste en dessous de

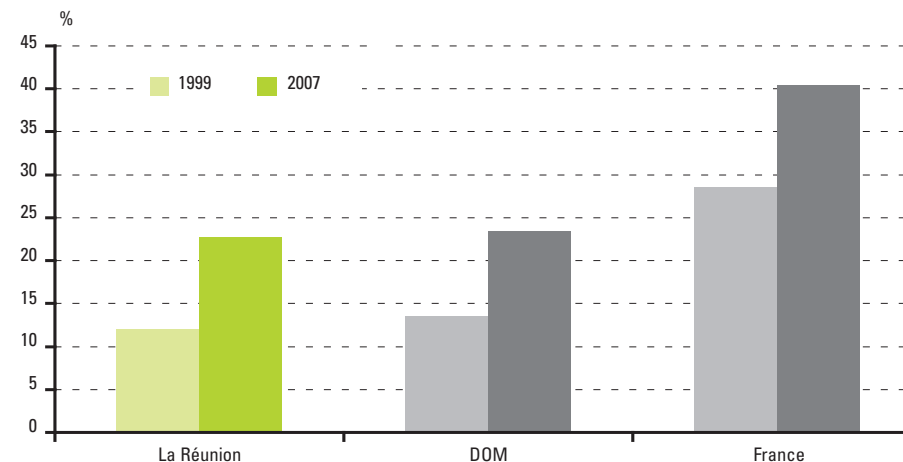
départements ruraux tels que la Sarthe (28 %) ou l'Indre (29 %).

Ce retard est en partie une conséquence d'un accès moins fréquent au baccalauréat. Les bacheliers représentent en effet 55 % d'une génération en 2007, soit 10 points de moins qu'en France métropolitaine. C'est aussi la conséquence de l'implantation tardive des universités dans les DOM. L'université de La Réunion, comme celle des Antilles-Guyane, n'ont été progressivement mises en place qu'à partir de 1982. En outre, l'éloignement des autres centres d'enseignement supérieur a pu constituer un frein à la poursuite des études pour les Réunionnais souhaitant accéder à une offre plus large.

L'université de La Réunion accueille aujourd'hui environ 12 000 étudiants. En 2007, un jeune diplômé sur quatre n'habitait pas à La Réunion cinq ans auparavant. L'accroissement du nombre de diplômés du supérieur dépendra de la capacité d'accueil des centres d'enseignement supérieur et de l'université.

Thomas PATENOTTE - Insee

Part des diplômés du supérieur chez les 25-34 ans



Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2007.



LE DYNAMISME DE L'EMPLOI PEINE À SUIVRE LA DÉMOGRAPHIE

Malgré de fortes créations d'emplois, le taux d'emploi reste faible. En 2010, 44 % des Réunionnais travaillent. C'est 20 points de moins qu'en France métropolitaine et 26 points de moins que l'objectif européen de 70 % pour 2010. Les femmes et les seniors ont des taux d'emploi particulièrement faibles.

Le taux d'emploi mesure la capacité d'une économie à mobiliser l'ensemble de sa population en âge de travailler et à faire participer toutes ses ressources humaines à la création de richesse. L'emploi est par ailleurs un puissant vecteur d'intégration sociale et de lutte contre la pauvreté. Le Conseil européen fixait comme objectif, dans le cadre de la stratégie dite « de Lisbonne », un taux d'emploi de 70 % pour 2010. Cet objectif n'a été atteint ni par La Réunion, ni par la France métropolitaine.

À La Réunion, le taux d'emploi des 15-64 ans s'élève à 44 % en 2010. C'est près de 20 points de moins qu'en France métropolitaine et 26 points de moins que l'objectif européen de 70 % pour 2010. Le taux d'emploi réunionnais, avec celui de Guyane (43 %) est le plus faible de tous les départements français, derrière la Guadeloupe (48 %) et la Martinique (51 %) et loin derrière les autres départements de France métropolitaine.

Ce taux d'emploi, particulièrement bas, n'a que très peu augmenté depuis ces dernières années (41 % en 2001). Pourtant, l'emploi a été très dynamique au cours de la dernière décennie et a crû selon une moyenne annuelle de l'ordre de 3,2 % par an entre 2001 et 2009, ce qui correspond en moyenne à 4 500 emplois par an. Cette croissance n'a toutefois pas été suffisante pour compenser la forte hausse du nombre de personnes en âge de travailler. Chaque année, le nombre de personnes de 15 à 64 ans augmente de près de 8 000. Ainsi le taux de chômage a baissé jusqu'en 2009, tandis que le taux d'emploi lui, n'a que peu évolué.

La faiblesse du taux d'emploi à La Réunion touche plus particulièrement les femmes et les seniors. Seulement 38 % des femmes de 15 à 64 ans occupent un emploi en 2010 contre 60 % en France métropolitaine. Même aux âges où elles sont le plus en emploi, entre 30 et 50 ans, les femmes réunionnaises ne sont guère plus d'une sur deux à travailler, contre trois sur quatre en métropole. Le taux de chômage élevé explique en partie que les femmes se portent peu sur le marché du travail à La Réunion.

Le taux d'emploi des 55-64 ans est également très faible : 37 % des seniors travaillent en 2010. Bien qu'en augmentation depuis plusieurs années (31,9 % en 2007), le taux d'emploi des seniors réunionnais reste loin de l'objectif européen qui était fixé à 50 % pour 2010.

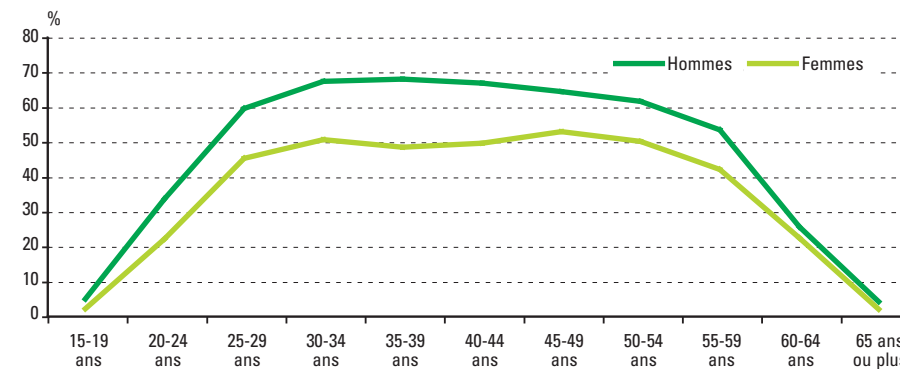
Le vieillissement des classes d'âges issues du baby-boom est porteur d'emploi dans le secteur des services à la personne pour les années à venir. Par ailleurs, la loi d'orientation pour le développement économique des outre-mer (Lodeom) met en œuvre, à travers la création de zones franches globales (ZFG) des exonérations susceptibles de redynamiser l'emploi dans les secteurs de la recherche et du développement, des technologies de l'information et de la communication (TIC), du tourisme, de l'agronutrition, de l'environnement et des énergies renouvelables.

Thomas PATENOTTE - Insee

Définition

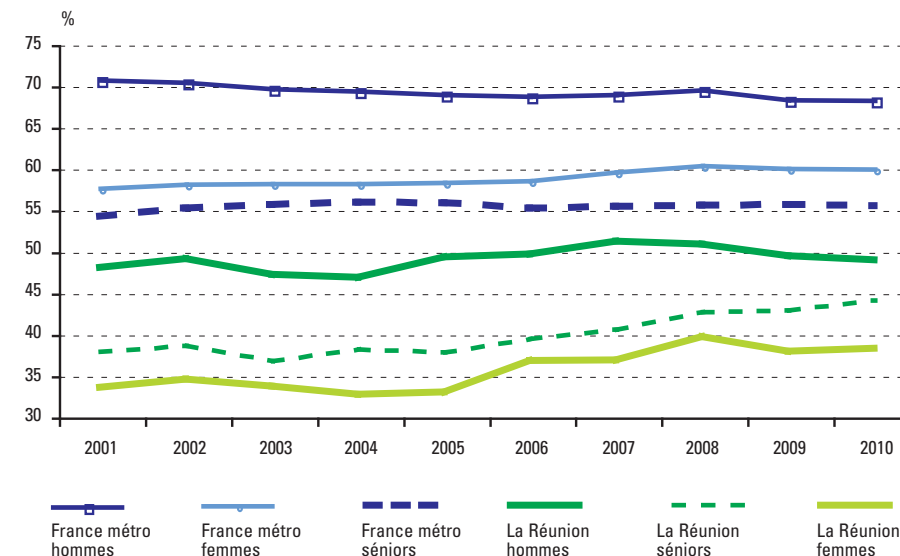
Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. On considère ici les individus en âge de travailler, à savoir les 15-64 ans.

Taux d'emploi par tranche d'âges quinquennaux



Source : Insee, enquête emploi DOM 2010 (situation au 2^e trimestre).

Taux d'emploi



Source : Insee, enquêtes emploi (rupture de série entre 2006 et 2007 pour La Réunion).



VERS UNE RÉDUCTION DE L'USAGE DOMESTIQUE DE L'EAU POTABLE

Les deux tiers des prélèvements en eau sont destinés aux usages domestiques. Chaque jour 501 litres d'eau potable sont prélevés par habitant en moyenne, soit près de deux fois plus qu'en France métropolitaine.

Les prélèvements en eau à destination des activités humaines s'élèvent à La Réunion à 222 millions de m³ en 2010. Ce volume est identique à la moyenne des trois années précédentes. Ces prélèvements répondent à trois usages principaux : les besoins domestiques en eau potable, relativement stables et les plus importants en volume, ceux de l'agriculture, plus variables, et ceux de l'industrie.

Les besoins domestiques représentent 65 % des prélèvements. Les ponctions en eau potable sont particulièrement élevées à La Réunion, avec 501 litres par habitant et par jour en 2007 contre 274 litres en France métropolitaine. Cet écart s'explique par deux raisons : d'une part, les pertes en eau dans les réseaux sont élevées (45 %) ; d'autre part la consommation finale d'eau potable est importante (251 litres par personne et par jour contre 151 litres au niveau national). L'arrosage extérieur est notamment une pratique répandue. Néanmoins la surconsommation n'est pas générale, puisque 60 % de la consommation proviendrait de seulement 30 % de la population.

Le prix de l'eau, relativement bas, n'incite pas à l'économie. Ainsi l'eau est facturée au consommateur réunionnais en moyenne 1,73 euros par m³ en 2008, bien en deçà de la moyenne nationale de 3,39 euros. La ten-

dance est néanmoins à l'augmentation du prix de l'eau avec notamment l'adoption en décembre 2009 de six nouvelles redevances par le comité de bassin de La Réunion. Par ailleurs, toutes les communes ont mis en place un système de tarification par tranche, les gros consommateurs étant ainsi soumis à un tarif plus élevé que les consommateurs économes en eau.

Les besoins agricoles et industriels correspondent respectivement à 28 % et 5 % des usages. Les prélèvements en eau induits varient en fonction du contexte économique et des conditions climatiques. Ainsi en 2010, les ressources consacrées à l'irrigation ont augmenté de 10 % alors qu'elles avaient été fortement réduites de 2007 à 2009 (- 23 % en deux ans).

Les ressources en eau, malgré l'abondance des pluies, sont limitées. Les déséquilibres géographiques (est / ouest) et saisonniers sont importants et les besoins sont nombreux et en augmentation. L'objectif de la politique de gestion de l'eau est de garantir l'alimentation des usagers tout en préservant la qualité des rivières et des nappes phréatiques. L'amélioration des comportements vers un plus grand respect de la ressource en eau est impérative et peut notamment être encouragée par une politique tarifaire adaptée.

Audrey LESIMPLE - Deal

Les acteurs de la mise en œuvre de la politique de l'eau

La politique de l'eau est mise en œuvre par :

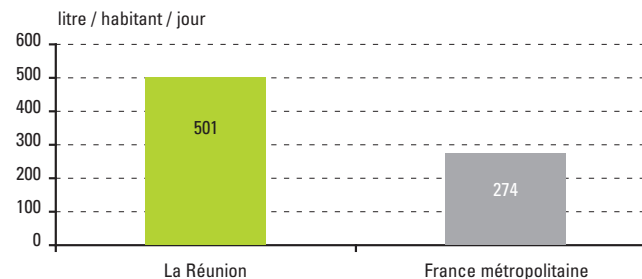
- le comité de bassin et les commissions locales de l'eau : elles décident et orientent la politique de l'eau à La Réunion. Le comité de bassin a validé le schéma directeur d'aménagement et gestion de l'eau (SDAGE) de La Réunion. Il fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau dans le bassin Réunion jusqu'en 2015.
- l'État : le Préfet de La Réunion coordonne les actions des services de l'État qui sont chargés de la police de l'eau et de l'application des grands principes définis par l'Europe et la France,
- l'office de l'eau : il aide et encourage les actions d'intérêt général dans le domaine de l'eau,
- les communes : elles sont responsables des services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif.

Définitions

Répartition des usages de l'eau : part des prélèvements affectés à l'usage domestique, à l'irrigation et à l'industrie. Sont exclus les prélèvements nécessaires au refroidissement des centrales productrices d'énergie car s'il y a bien une modification de l'équilibre des milieux aquatiques, la majeure partie de l'eau est restituée aux cours d'eau.

Prélèvement en eau pour usage domestique par habitant : prélèvement exprimé en litre par jour et par habitant. Il correspond aux consommations finales d'eau potable et aux pertes liées au réseau de distribution de l'eau.

Prélèvement d'eau pour usage domestique en 2007



Source : SOeS, d'après l'Office de l'eau.

Répartition des prélèvements d'eau



Source : SOeS, d'après l'Office de l'eau.





UNE PRODUCTION MARQUÉE PAR LES BESOINS DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES

La production de granulats par habitant est marquée par une forte variabilité. Les grands projets d'infrastructures sont à l'origine des fortes fluctuations. Ainsi, un pic de production a été atteint en 2008, avec le chantier de la route des Tamarins. Anticiper et évaluer les besoins est indispensable pour gérer cette ressource.

Entre 2006 et 2010, la production de granulats est marquée par un maximum de 7,5 millions de tonnes atteint en 2008, soit plus de 9 tonnes par habitant sur l'année. Cette production record s'explique par le chantier de la route des Tamarins. Deux ans après, la production est retombée à 4 millions de tonnes (4,8 t. / hab.). Ramenée à la population, la production de granulats reste comparable à celle de la métropole.

À La Réunion, les ressources alluvionnaires représentent la totalité des granulats actuellement exploités. Ce matériau est utilisé dans la construction de logements et, plus encore, dans les travaux publics (routes, ouvrages d'art). Les ressources disponibles à un instant donné sont difficilement quantifiables. Néanmoins, des secteurs à hauts potentiels sont identifiés par le Schéma départemental des carrières (SDC) et les ressources évaluées à 31 millions de tonnes (Mt) dans le nord-est, 31 Mt dans l'ouest et 18 Mt dans le sud.

Cette ressource non renouvelable a cependant tendance à se raréfier. Or, elle est indispensable à l'urbanisation et aux infrastructures induites par la croissance démographique et économique locale. La réduction des ressources s'accompagnera d'une augmentation progressive de leur coût.

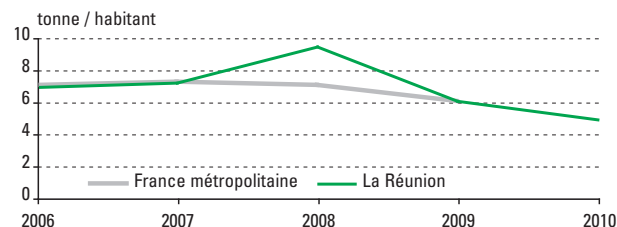
Les conditions d'exploitation et d'utilisation des granulats sont aussi à considérer. Elles causent des atteintes à l'environnement et au cadre de vie : dégradation de milieux naturels, poussières, trafic lié aux transports de matériaux, etc.

Audrey LESIMPLE - Deal

Le Schéma départemental des carrières de La Réunion (SDC)

Approuvé fin 2010 pour 5 ans, le SDC identifie les sites prioritaires d'exploitation au regard des gisements et des facteurs environnementaux. Ceci afin d'inciter les acteurs à une utilisation économe et rationnelle de la ressource. Il encourage aussi la réutilisation de matériaux recyclés pour anticiper la raréfaction des alluvions. Par ailleurs, il vise à réduire les impacts de l'exploitation des carrières sur l'environnement par un ensemble de « bonnes pratiques » à respecter : remise en état des carrières, prévention des espèces exotiques envahissantes, etc...

Évolution de la production de granulats



Définition

Production de granulats par habitant : il s'agit des volumes d'extraction de matériaux des carrières (alluvions), auxquels s'ajoutent les volumes induits par l'entretien préventif de la Rivière des Remparts. Pour des raisons techniques et financières les carrières de roches massives ne sont pas exploitées.

Sources : Deal / SPREI (Réunion) ; Unicem (France métropolitaine).

VERS UNE RÉDUCTION ET UNE MEILLEURE VALORISATION DES DÉCHETS

La quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant n'a que peu augmenté entre 2006 et 2008. Mais les efforts doivent être plus importants pour atteindre les objectifs de diminution de la production d'ordures ménagères de 7 % et du doublement du recyclage des déchets produits à l'horizon 2015.

En 2008, près de 610 kg de déchets ménagers et assimilés par habitant ont été collectés. Entre 2006 et 2008, la quantité de déchets par habitant a augmenté faiblement (+ 2 %). Néanmoins, dans la perspective de la saturation prévue pour 2014 des deux sites réunionnais d'enfouissement, la réduction des déchets à la source est un enjeu crucial. La prévention et le réemploi doivent ainsi être prioritairement encouragés, pour atteindre les objectifs du Grenelle prévoyant une diminution de 7 % par habitant d'ici à 2015. Les Réunionnais devraient alors réduire de 24 kg leur production de déchets annuelle.

Le développement du tri, depuis son introduction en 2002, a permis de réduire la quantité de déchets ultimes enfouis. Parallèlement, le recyclage des déchets a augmenté de 17 % à 22 % entre 2006 et 2008. Ces progrès sont cependant insuffisants, au regard de l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement d'un recyclage de 45 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2015.

Des pistes d'amélioration existent puisque les déchets fermentescibles (pouvant faire l'objet

d'un recyclage organique) dans les ordures ménagères ont été évalués en 2006 à près de 25 % des ordures. Néanmoins, une sensibilisation accrue des Réunionnais est nécessaire pour améliorer le tri, la démarche n'étant pas maîtrisée et acceptée par tous. Ainsi entre 2006 et 2008, les refus de tri ont augmenté de 13 % à 28 %.

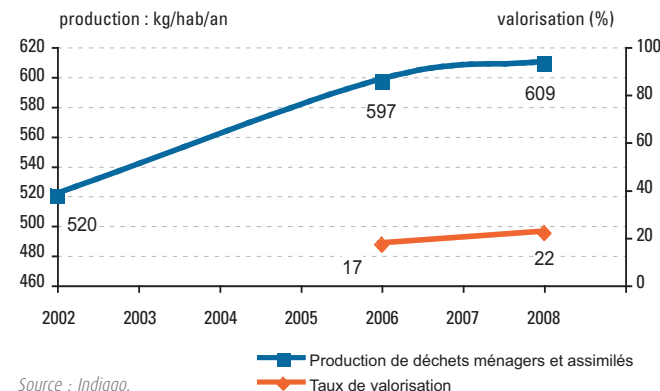
Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) adopté en juin 2011 définit à horizon 2020 les orientations et les infrastructures nécessaires au traitement des déchets pour répondre à ces enjeux.

Audrey LESIMPLE - Deal

Plusieurs modes de traitement des déchets

Les lois Grenelle rappellent que plusieurs modes de traitement des déchets doivent être mis en œuvre avant que ceux-ci ne soient considérés comme déchets ultimes, non valorisables : la prévention, le réemploi, la valorisation organique et la valorisation énergétique.

Production et valorisation de déchets ménagers et assimilés



Source : Indiggo.

Définition

Production de déchets ménagers et assimilés : les déchets ménagers recouvrent les ordures ménagères collectées régulièrement de façon sélective et en mélange, auxquelles sont ajoutés les déchets occasionnels (encombrants, déchets verts, déchetterie...). Les déchets assimilés sont ceux produits par les collectivités et les entreprises, collectés dans les mêmes conditions que les déchets ménagers.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE FINALE, PRIMAIRE ET PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

UN RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES ENCORE INSUFFISANT

Dans un contexte de croissance démographique et économique, la consommation d'énergie finale a augmenté de 2,5 % par an entre 2000 et 2010. Malgré un développement important, la part relative des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire diminue de trois points sur la même période.

La consommation d'énergie finale a augmenté de 2,5 % en moyenne par an entre 2000 et 2010. Ce qui pourrait se justifier par les besoins d'une population en augmentation et d'une économie en croissance. Mais elle augmente finalement plus vite que la population : par habitant, cette consommation a augmenté de 1,0 % par an, alors qu'elle diminue en France métropolitaine. Rapportée au PIB, elle baisse cependant de 1,1 % par an, mais plus faiblement qu'en métropole. Le transport est le principal consommateur, avec près de 64 % de l'énergie finale consommée, dont plus des deux tiers sont attribués au transport routier. La production d'électricité représente 22 % de la consommation d'énergie finale en 2010.

La consommation d'énergie primaire à La Réunion a fortement augmenté en dix ans, de 3,1 % par an. A contrario une stabilisation de la consommation d'énergie primaire, avec une part croissante des énergies renouvelables, est constatée en France métropolitaine depuis 2005.

La situation énergétique réunionnaise se démarque par une prédominance des énergies fossiles. Les produits pétroliers, le charbon et le gaz butane représentent 87,5 % de la consommation d'énergie primaire. La part des énergies renouvelables s'élève ainsi à 12,5 %, en diminution de trois points depuis 2000. La production de bagasse et d'énergie hydraulique, principales sources, dépend de la pluviométrie et des conditions climatiques.

Si le photovoltaïque, l'éolien et le biogaz se sont développés depuis 2008, ils occupent in fine une part relativement faible.

Le recours croissant aux énergies fossiles aggrave la dépendance énergétique de l'île. Les pouvoirs publics ont donc engagé depuis 2003 des stratégies visant la maîtrise de l'énergie et l'autonomie énergétique de l'île, à travers notamment le développement des énergies renouvelables.

Audrey LESIMPLE - Deal

Définition

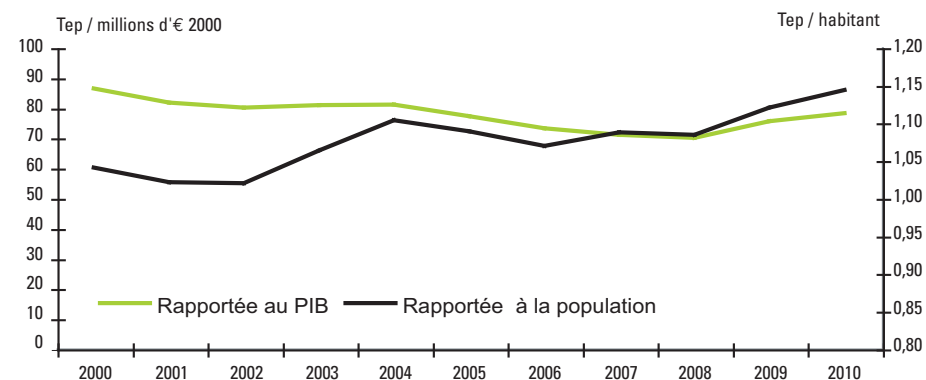
Tonne équivalent pétrole (Tep) : les consommations d'énergie sont exprimées en tonne équivalent pétrole (Tep) qui représente la quantité de chaleur équivalente à celle obtenue par combustion d'une tonne de pétrole.

Consommation d'énergie finale : quantité d'énergie finale ou disponible, c'est à dire livrée au consommateur pour sa consommation finale (essence à la pompe, électricité au foyer...).

Consommation d'énergie primaire (charbon, éolien, fioul...) : quantité de produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés (pétrole brut, schistes bitumeux, gaz naturel, combustibles minéraux solides, énergie tirée de la fission d'uranium). Elle correspond à la consommation d'énergie dite finale (électricité, carburants, chaleur...) à laquelle est ajouté le circuit de production de l'énergie (y compris les pertes induites par la production et la distribution d'énergie).

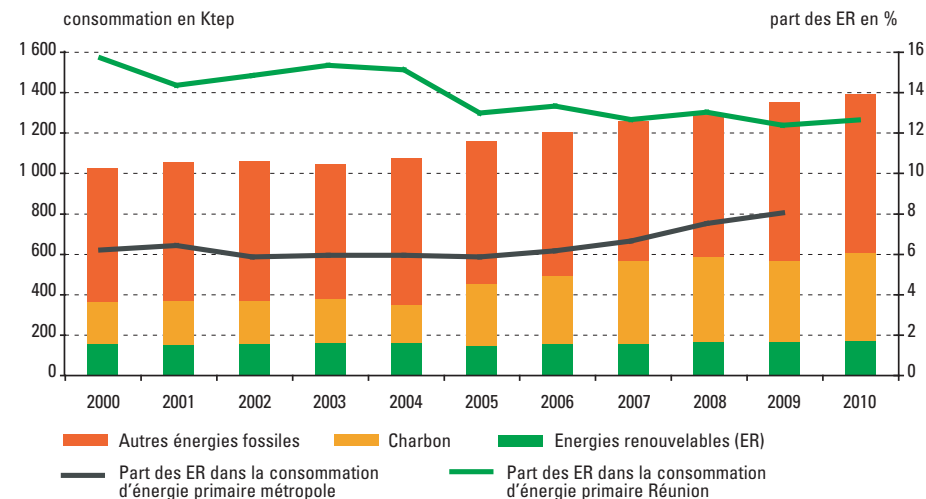
Énergies renouvelables : ces énergies ont une source qui se renouvelle à l'échelle de temps humaine.

Consommation d'énergie finale rapportée au PIB et à la population



Sources : CGDD, bilan énergétique pour la France ; OER, bilan énergétique de La Réunion.

Consommation d'énergies primaires et renouvelables



Sources : CGDD, bilan énergétique pour la France ; OER, bilan énergétique de La Réunion.





UNE TENDANCE À LA HAUSSE

Les émissions de gaz à effet de serre sont en augmentation de 13 % à La Réunion sur la période 2004-2008, à l'inverse de la France métropolitaine. Elles ont pour origine principale la transformation d'énergie en électricité (44 %) et le transport routier (29 %).

Le recours aux combustibles fossiles pour la production d'électricité et pour les moyens de transport sont les deux sources principales d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants dommageables à la santé humaine à La Réunion. Les émissions de GES sont en augmentation de 13 % à La Réunion sur la période 2004-2008. Elles atteignent 4,3 millions de tonnes équivalent carbone (MtCO2eq) en 2008. La hausse de 49 % de la production électrique basée sur le charbon entre 2000 et 2009 et l'augmentation de la quantité de carburant consommée par le transport routier (+ 34 %) expliquent pour l'essentiel cette augmentation constante des émissions de GES.

En 2008, les émissions sont évaluées à 5,4 tonnes par habitant et sont bien inférieures à la moyenne française (8,1 t. / hab.). En revanche, ramenées au niveau de PIB, les émissions réunionnaises sont supérieures à la moyenne française (0,300 contre 0,265 kg / euro de PIB). Ainsi, la richesse réunionnaise est proportionnellement plus carbonée.

La comparaison des tendances françaises et réunionnaises n'est pas en faveur de l'île. En effet, alors que le ratio d'émissions de GES par euro de PIB diminue nettement au niveau national, c'est plus mitigé à La Réunion. Quant aux émissions par habitant, elles diminuent en France et augmentent à La Réunion.

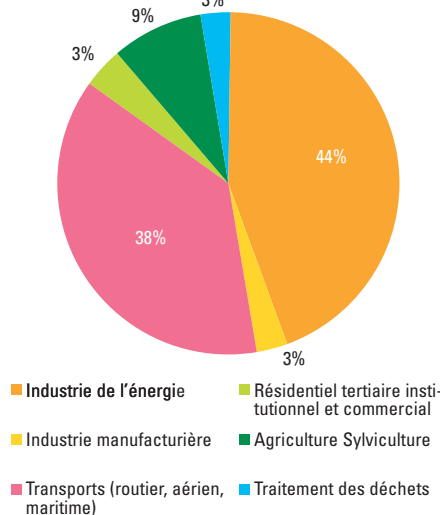
La France s'est engagée à diviser par quatre les émissions de GES par habitant de 1990 à 2050 à travers le Plan climat et sa déclinaison dans les lois Grenelle. La Réunion doit y participer en identifiant les leviers les plus pertinents.

Audrey LESIMPLE - Deal

Quelle mesure des gaz à effet de serre ?

Les gaz à effet de serre (GES) ont des impacts environnementaux (changement climatique, pluies acides) et sur la santé humaine (affections respiratoires). Les émissions de GES comptabilisent six gaz recensés par la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Elles sont exprimées en tonne équivalent carbone (tCO2eq), unité qui agrège quantité émise et pouvoir de réchauffement, en prenant comme base de référence le dioxyde de carbone. L'évaluation des émissions à La Réunion ne prend pas en compte l'absorption ou le rejet de CO2 induits par les ressources naturelles. Seules les émissions produites sur le territoire sont comptabilisées, excepté pour le transport aérien et maritime où seuls les trajets domestiques sont pris en compte. Les émissions sont divisées à part égale entre la zone de départ et l'arrivée.

Émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité en 2008



Source : Observatoire énergie Réunion (OER), Inventaire régional des émissions de GES en 2008 (format CCNUCC).

UN USAGE PRÉPONDÉRANT DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

La voiture reste le moyen de transport privilégié des Réunionnais pour les déplacements domicile-travail : 77 % utilisent leur voiture en 2008, soit cinq points de plus qu'en 1999. L'usage des transports en commun progresse moins vite, avec des impacts pour l'environnement et le confort des usagers.

Les Réunionnais utilisent beaucoup la voiture individuelle. En 2008, le trafic automobile journalier s'élève à 47 700 véhicules par jour en moyenne sur le réseau national, soit + 1,7 % en un an. Le nombre de voitures immatriculées progresse également : 328 800 véhicules sont en circulation au 1^{er} janvier 2009, soit + 0,3 % en un an.

Cette situation est préoccupante sur une île où les déplacements de personnes sont contraints par le relief. Celui-ci concentre en effet les déplacements sur le littoral et limite le nombre d'infrastructures routières. Par ailleurs, la prépondérance du véhicule individuel contribue à la dépendance énergétique du territoire. Elle a un impact direct sur la qualité de l'air et favorise l'étalement urbain.

L'usage de la voiture individuelle reste prépondérant pour les déplacements domicile-travail. Alors que cet usage diminue en France métropolitaine, il augmente de cinq points en neuf ans à La Réunion. La part modale de la voiture est de 77 % en 2008 contre 70 % en métropole. La part modale des transports en commun est en légère baisse à La Réunion, alors

qu'elle augmente de presque trois points en neuf ans en France métropolitaine.

La fréquentation globale des transports en commun augmente cependant de l'ordre de 10 % sur la période 2006-2008. Plus de 35 millions de voyageurs ont ainsi été transportés en 2008 sur l'ensemble des réseaux de bus réunionnais.

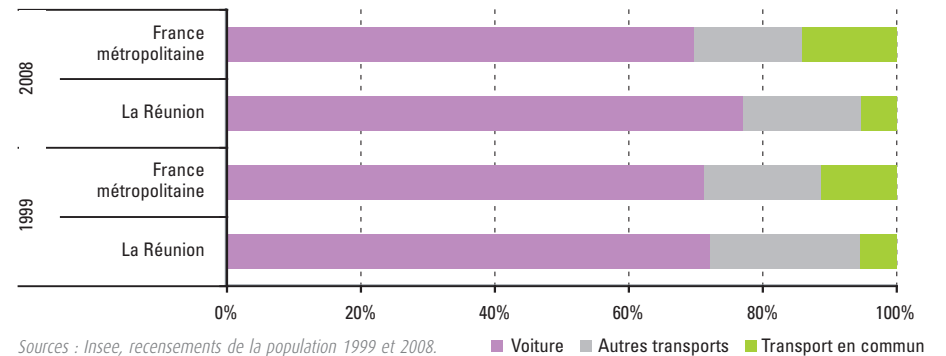
Une orientation vers le transport durable devrait permettre de développer de nouvelles infrastructures et équipements adaptés aux transports collectifs et aux déplacements doux (marche à pied, vélo, autopartage...).

Audrey LESIMPLE - Deal

Définition

Parts modales pour les déplacements domicile / travail : elles concernent les déplacements domicile-travail de la population des individus de plus de 15 ans ; pour chaque mode de transport, part de l'utilisation à titre principal de la voiture, des transports en commun, des deux roues ou de la marche à pied.

Répartition des modes de transport pour les déplacements domicile-travail



Sources : Insee, recensements de la population 1999 et 2008.



LES ACCIDENTS GRAVES EN BAISSÉ

L'importance du trafic routier impacte le confort et la sécurité des usagés de la route. Les actions de prévention menées depuis 2009 portent leurs fruits, avec une diminution du nombre d'accidentés graves sur la route de 35 % entre 2008 et 2010.

Le bilan de la sécurité routière de l'année 2010 confirme la baisse de l'ensemble des indicateurs déjà constatée en 2009. Sur l'année 2010, on déplore 807 accidents corporels, 42 personnes tuées à 30 jours, 991 blessés (dont 256 blessés hospitalisés) et 1 688 personnes impliquées.

Entre 2009 et 2010, le nombre de personnes tuées a diminué de 12,5 % à La Réunion et le nombre de blessés hospitalisés a chuté de 17,9 %. Les progrès ont été moins conséquents en France métropolitaine, avec - 6,6 % du nombre de tués et - 7,1 % du nombre de blessés hospitalisés. Au final à La Réunion, 298 personnes ont été blessées gravement ou sont mortes sur la route en 2010, contre 360 en 2009 et 455 en 2008. Rapporté à la population, le nombre de tués est en 2010 plus faible à La Réunion qu'en France métropolitaine (5 tués / 100 000 hab. contre 6 en métropole).

La réduction du nombre d'accidentés graves et de tués ces dernières années ne doit pas masquer un constat mitigé pour certaines catégories. Ainsi, plus d'un tué sur deux est un usager en deux-roues motorisés (55 %). La moitié présentait un taux d'alcoolémie supérieur au maximum autorisé.

Par ailleurs, les jeunes de 15 à 24 ans sont toujours très concernés par les accidents corporels, puisqu'ils représentent plus d'un tiers des tués en 2010.

Ainsi, la réduction du nombre d'accidentés graves et de tués ces dernières années ne doit pas masquer un constat mitigé pour une certaine classe d'âge. L'alcoolémie au volant reste un fléau.

Audrey LESIMPLE - Deal

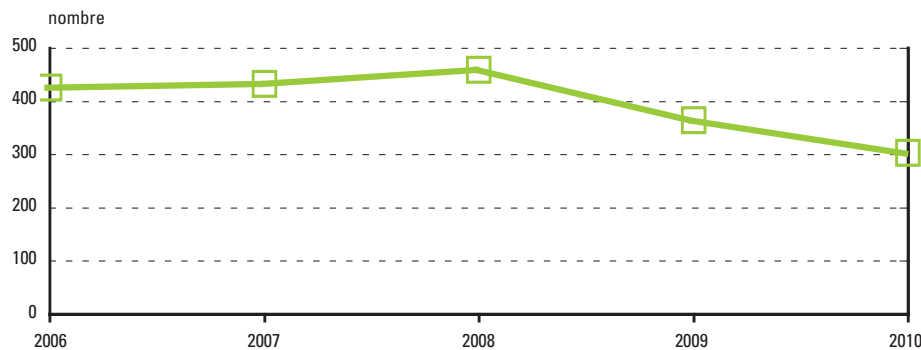
Des axes prioritaires pour réduire les accidents

L'étude réalisée dans le cadre du comité interministériel de sécurité routière (CISR) a permis de vérifier que les quatre enjeux définis au niveau national (alcool, vitesse, jeunes et deux-roues motorisés) restent pertinents au niveau départemental. L'analyse de l'accidentologie locale a permis par ailleurs de dégager deux enjeux supplémentaires par rapport aux enjeux nationaux : les usagers vulnérables (piétons et cyclistes) et l'accueil des victimes.

Définition

Nombre d'accidentés graves : nombre de tués ou de blessés hospitalisés dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation.

Accidentés graves de la route



Source : Préfecture de La Réunion, bilan départemental de l'insécurité routière.

UNE BONNE QUALITÉ SOUS SURVEILLANCE

La ressource en eau est de bonne qualité à La Réunion, que ce soient les cours d'eau ou les eaux souterraines. Toutefois des signaux de dégradation, localement imputables au manque d'assainissement et à la présence de nutriments et de produits phytosanitaires, sont perceptibles.

La qualité des eaux souterraines à La Réunion, mesurée au plan physico-chimique, des polluants et de la salinité, est dégradée principalement par une présence de nitrates et localement et par une salinisation des aquifères littoraux. Les pesticides bénéficient d'une surveillance particulière car ils sont imputables aux activités humaines.

En 2010, la présence de pesticides dans les eaux souterraines est régulière dans sept systèmes aquifères. Comme pour les rivières, les herbicides sont très majoritairement retrouvés et particulièrement l'atrazine déséthyl (pour la moitié des détections). La présence récurrente de métabolites et de substances d'usage non autorisé soulève les questions de leur évolution et de leur gestion. Cependant, cette contamination atteint très rarement les seuils critiques et demeure moins importante que dans les bassins métropolitains.

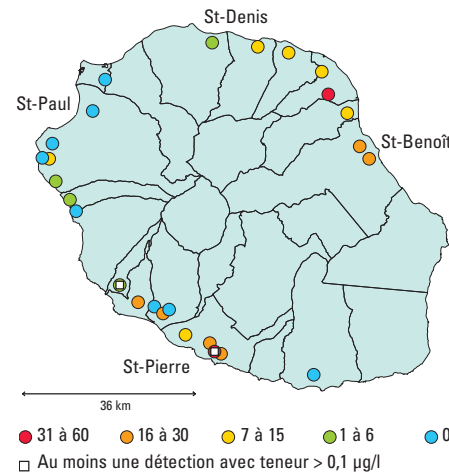
Sur l'ensemble du territoire réunionnais, 18 stations présentent une contamination varia-

ble en termes de concentration, de nombre de substances détectées et de fréquence de détection. Ainsi, 106 détections mettent en évidence la présence de 10 molécules différentes. À l'exception d'un insecticide (diazinon), les substances retrouvées sont des herbicides ou des métabolites d'herbicides (trois autorisés, deux métabolites et quatre à usage non autorisé en France). L'atrazine déséthyl (56 %) et l'atrazine (23 %) sont les molécules les plus présentes.

La qualité des eaux souterraines témoigne de la bonne qualité générale des masses d'eaux à La Réunion, en dehors d'épisodes pluvieux exceptionnels ou de pollutions ponctuelles. La présence de polluants comme les pesticides nécessite néanmoins une surveillance accrue et la mise en place de stratégie visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires.

Audrey LESIMPLE - Deal

Nombre de détections de pesticides suivant des prélèvements réguliers



Source : Office de l'eau Réunion, synthèse 2010.

La directive-cadre sur l'eau

La directive-cadre sur l'eau fixe comme objectif aux états européens le bon état des eaux pour 2015. Une masse d'eau est considérée " en bon état " si elle répond conjointement aux deux critères de " bon état chimique " et de " bon état écologique ". Pour les cours d'eau, il s'agit de limiter la concentration de 41 substances chimiques et d'assurer une qualité écologique des cours d'eau suffisante à la vie aquatique. Ce bon état des masses d'eaux ne concerne que les masses d'eaux douces superficielles. Néanmoins considérant le régime pluviométrique et le régime des bassins versants spécifiques, le suivi de la qualité des eaux souterraines se révèle pertinent pour suivre l'évolution des pollutions des masses d'eaux et spécifiquement la teneur en pesticides des eaux souterraines. La norme de qualité environnementale est fixée comme pour les eaux de consommation à 0,1 µg/l pour chaque pesticide et à 0,5 µg/l pour la totalité des substances mesurées.



UNE BIODIVERSITÉ RECONNUE ET PROTÉGÉE, QUI RESTE MENACÉE

La richesse et la valeur de la biodiversité terrestre réunionnaise est reconnue. Néanmoins cette biodiversité unique est menacée par les activités humaines : 22 % des espèces indigènes de faune et 30 % des espèces indigènes de flore seraient menacées de disparition. Des dispositions réglementaires protègent les espaces à forte valeur patrimoniale et les espèces menacées.

La Réunion appartient au " point chaud " de biodiversité des Mascareignes. La protection de la biodiversité est donc un enjeu particulièrement important sur notre île : 30 % des habitats d'origine sont encore présents, de nombreuses espèces y sont endémiques et leur disparition locale serait synonyme d'extinction mondiale. Ce patrimoine exceptionnel a ainsi été reconnu par l'Unesco, avec le classement en 2010 des Cirques, Pitons et Remparts au patrimoine mondial. Il explique aussi que 154 000 hectares, soit près de 60 % du territoire réunionnais, soient classés en zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff).

Cette biodiversité unique est toutefois menacée par les activités humaines. L'exploitation agricole de nouveaux espaces restreint la place occupée par les milieux naturels et induit une artificialisation croissante. De même, l'urbanisation impacte l'environnement via les pollutions sonores, chimiques ou visuelles.

L'union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) dresse un constat mitigé sur l'état de conservation de la biodiversité réunionnaise en 2010. Ainsi, 22 % des espèces indigènes de faune seraient menacées de disparition, ainsi que 30 % des espèces indigènes de flore. Ce diagnostic est probablement en deçà de la réalité, car la menace d'extinction n'a parfois pu être évaluée par manque de données sur certaines espèces. De nombreuses autres espèces sont aussi identifiées comme pouvant être menacées si des actions spécifiques ne sont pas menées.

Des dispositions réglementaires ont donc été prises pour préserver ces espaces et espèces à forte valeur patrimoniale. Des réserves ont ainsi été créées et des arrêtés de protection de biotope ont été pris. Des terrains ont éga-

lement été acquis par le conservatoire du littoral ou le Conseil général pour protéger ou gérer ces espaces patrimoniaux. En 2005, 26 % des surfaces en Znieff faisaient l'objet d'une protection. La création du parc national en 2007 a permis de porter ce pourcentage à près de 70 %. De même, des arrêtés de protection des espèces interdisent l'atteinte à la vie et à la reproduction ainsi que le commerce d'espèces spécifiquement identifiées : 16 % des végétaux et 47 % des animaux menacés d'extinction sont ainsi protégés aujourd'hui.

Des actions sont entreprises pour lutter contre les effets néfastes des espèces exotiques au milieu naturel. En effet, 7 % des espèces végétales introduites et 32 % des espèces animales sont identifiées comme envahissantes. Mi-2010, une stratégie de lutte contre les espèces invasives a été élaborée à La Réunion. Sa mise en oeuvre a mobilisé près d'un million d'euros.

Audrey LESIMPLE - Deal



Définitions

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff) : l'inventaire des Znieff identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel. Cet inventaire n'existe actuellement à La Réunion que pour le patrimoine terrestre. Les Znieff sont classées en niveau II ou I selon la valeur patrimoniale des habitats et des espèces qu'elles abritent. Elles peuvent être protégées réglementairement par le cœur du parc national, les arrêtés de protection de biotope, les acquisitions foncières du conservatoire du littoral, les espaces naturels sensibles du département.

Espèce indigène : espèce arrivée sur l'île par des moyens naturels, avant l'homme. 892 espèces végétales et 45 espèces animales indigènes sont recensées sur La Réunion.

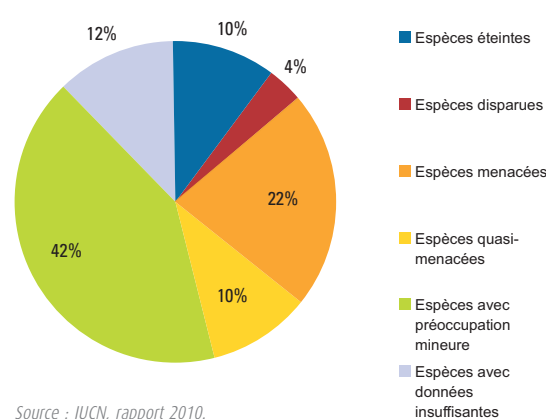
Espèce endémique : espèce spécifique d'un territoire, issue de la différenciation d'une espèce indigène. 237 espèces végétales endémiques sont recensées.

Espèces menacées de disparition : parmi les espèces indigènes ou cryptogènes (espèces dont l'indigénisme est incertain), il s'agit des espèces considérées comme étant vulnérables, en danger ou en danger critique d'extinction selon l'IUCN. Seules la faune et la flore vasculaire (fougères, orchidées, arbres, plantes à fleurs) sont considérées.

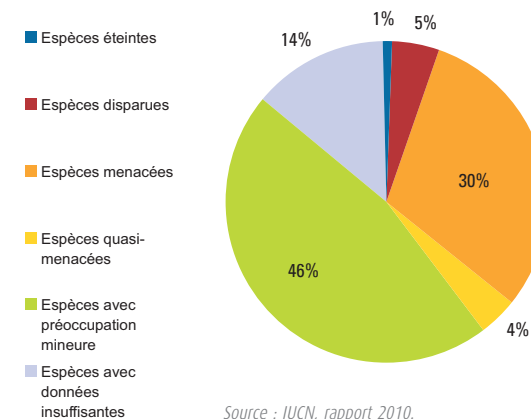
Espèce exotique : espèce introduite par l'homme, volontairement ou non. 2 000 espèces végétales et 50 espèces animales sont qualifiées d'exotiques sur la Réunion.



Menaces sur la faune (% d'espèces)



Menaces sur la flore (% d'espèces)





DES RESSOURCES NATURELLES MARINES QUI S'APPAUVRISSENT

Le recouvrement corallien diminue à La Réunion depuis 10 ans. Cette baisse, de plus de moitié pour certaines stations, traduit une perte d'espèces emblématiques de la biodiversité réunionnaise et indique une dégradation de l'environnement naturel.

Parce que la vitalité des coraux est intrinsèquement liée à la qualité de leur environnement, l'état de santé des coraux est un bon indicateur des perturbations affectant le milieu marin. Pour vivre et se développer, le corail a besoin que soient réunies des conditions de température, de luminosité, de concentration en nutriments, de sédimentation et de biodiversité. Autant de caractéristiques du milieu qui sont directement ou indirectement modifiées par l'homme.

L'étude des populations coralliennes situées sur les platiers, à proximité des côtes, révèle d'importantes variations, représentatives des atteintes au milieu. Ainsi par exemple, sur la station de la Ravine Blanche, le recouvrement corallien est passé de 58 % à 24 % entre 2000 et 2009. Cette diminution n'est cependant pas régulière : les irrégularités illustrent à la fois les bonnes capacités de récupération du corail et sa forte sensibilité.

L'observation des populations coralliennes des pentes externes se situe à quelques centaines de mètres du trait de côte (entre 100 m et 500 m environ). Une tendance globale à la dégradation de leur état, avec diminution de la couverture corallienne, est aussi constatée. Entre 2000 et 2009, dans les zones de protection de la Réserve Naturelle Marine, la réduction de la couverture corallienne sur la pente externe est de 50 % sur une station de Saint-Gilles, de 35 % à Saint-Leu et atteint 67 % à l'Étang-Salé. La station de la Ravine Blanche fait exception, car du fait de sa localisation dans un secteur à forte houle, les pollutions y sont moins concentrées.

Diminution du recouvrement corallien, modification de la composition spécifique des espèces initialement présentes et perte de biodiversité sont associées. Ainsi, une baisse de la proportion des acropores est généralement

observée, au profit de formes plus massives et submassives ("patates") ou de coraux "mous" plus opportunistes. La modification du peuplement corallien s'accompagne également de proliférations d'algues liées à l'enrichissement du milieu en sels nutritifs (nitrates, phosphates...). Celles-ci entraînent à leur tour des modifications de l'écosystème récifal : développement des espèces herbivores (poissons tels que les perroquets ou les chirurgiens, oursins...), omnivores (poissons tels que les labres) ou détritivores (concombres de mer, vers par exemple).

La prévention des impacts des activités humaines sur les coraux relève de plusieurs niveaux. Au plan international, la lutte contre le changement climatique peut limiter le blanchissement des coraux. Au niveau local, les politiques d'aménagement du littoral et des bassins versants doivent limiter les rejets polluants dans le milieu marin, notamment en maîtrisant l'assainissement des eaux usées et pluviales. Enfin, le respect des règles spécifiques de certaines pratiques par chaque usager est indispensable : non cassure des coraux, pêches non sélectives, bonne gestion des stocks de poisson.

Audrey LESIMPLE - Deal

Définitions

Recouvrement corallien : il donne une indication de la vitalité des récifs coralliens, notamment de type acropores (colonies de coraux durs, généralement branchues, formant des buissons ou des plateaux) et des autres zones marines peu profondes.

Platier rocheux ou plate-forme d'abrasion marine : c'est une surface plane et légèrement inclinée vers la mer, taillée par les vagues dans une roche présentant un minimum de résistance et se terminant sur un escarpement de falaise littorale.

Acropore : genre d'anthozoaires zooxanthellés coloniaux ou coraux hermatypiques. La forme varie selon le milieu du buissonnant et branchu au tabulaire en plaque horizontale.

Évolution du recouvrement benthique sur plusieurs stations de mesures représentatives

			en %		
			2000	2006	2009
Saint-Gilles Trois chameaux pente externe	Recouvrement corallien	Total	40	29	21
		dont acropores	51	55	39
	Algues et enalgués	Total	51	65	70
Saint-Gilles Trois chameaux platier	Recouvrement corallien	Total	19	28	41
		dont acropores	70	69	32
	Algues et enalgués	Total	17	35	36
Saint-Pierre Ravine Blanche pente externe	Recouvrement corallien	Total	34	43	47
		dont acropores	9	16	26
	Algues et enalgués	Total	54	52	46
Saint-Pierre Ravine Blanche platier	Recouvrement corallien	Total	58	50	24
		dont acropores	70	92	90
	Algues et enalgués	Total	19	47	73
Saint-Leu La varangue pente externe	Recouvrement corallien	Total	46	43	30
		dont acropores	36	31	6
	Algues et enalgués	Total	48	50	67
Saint-Leu La varangue platier	Recouvrement corallien	Total	48	57	36
		dont acropores	90	88	36
	Algues et enalgués	Total	25	30	55

Source : réserve naturelle marine de La Réunion.



UNE EXPANSION CONTINUE

Le taux d'artificialisation de La Réunion avoisine 11,4 %, soit deux fois plus qu'en France métropolitaine. Ce taux est à rapprocher de la densité de population, qui dépasse 332 hab./km² à La Réunion pour 114 hab./km² en métropole. Entre 2000 et 2006, les espaces artificialisés ont progressé de 3,9 % aux dépens pour l'essentiel des milieux naturels.

La Réunion est une île au territoire restreint de 250 000 ha. Sa population actuelle, de 830 000 habitants, devrait augmenter de près d'un tiers d'ici 2040, dépassant le million d'habitants. L'espace aménageable est restreint par le relief accidenté, la présence du volcan, de zones soumises à des aléas naturels majeurs ou présentant une biodiversité exceptionnelle. La densité de la population s'élève à 332 hab./km² pour 114 hab./km² en France métropolitaine en 2010. La densité est donc forte, en particulier sur le littoral et les mi-pentes qui concentrent 82 % de la population. Les conflits d'usage sur ce foncier rare et convoité sont importants. La Réunion doit, plus que toute autre région, s'engager dans une gestion et un aménagement durables de son territoire. Ceci implique de contenir l'artificialisation des sols et l'extension de la tache urbaine.

En 2006, les surfaces agricoles représentaient 27,5 % du territoire, les espaces artificialisés 11,4 % (5,1 % en France métropolitaine), le reste étant occupé par les milieux naturels (forêts, cours d'eau...). Entre 2000 et 2006, les espaces artificialisés ont progressé de 3,9 % à La Réunion, un peu plus vite qu'en France métropolitaine. La progression de l'artificialisation s'est faite sur les terres cultivées et sur des milieux naturels. L'agriculture regagne en revanche des surfaces, aux dépens de la végétation sclérophylle, de la forêt et des pâturages naturels. Au final la surface agricole totale, et en particulier celle dédiée à la canne à sucre, est restée identique entre 2000 et 2006. Des mises en « chantiers » de surfaces



importantes ont été constatées, liées à la construction de la route des Tamarins pour une grande part.

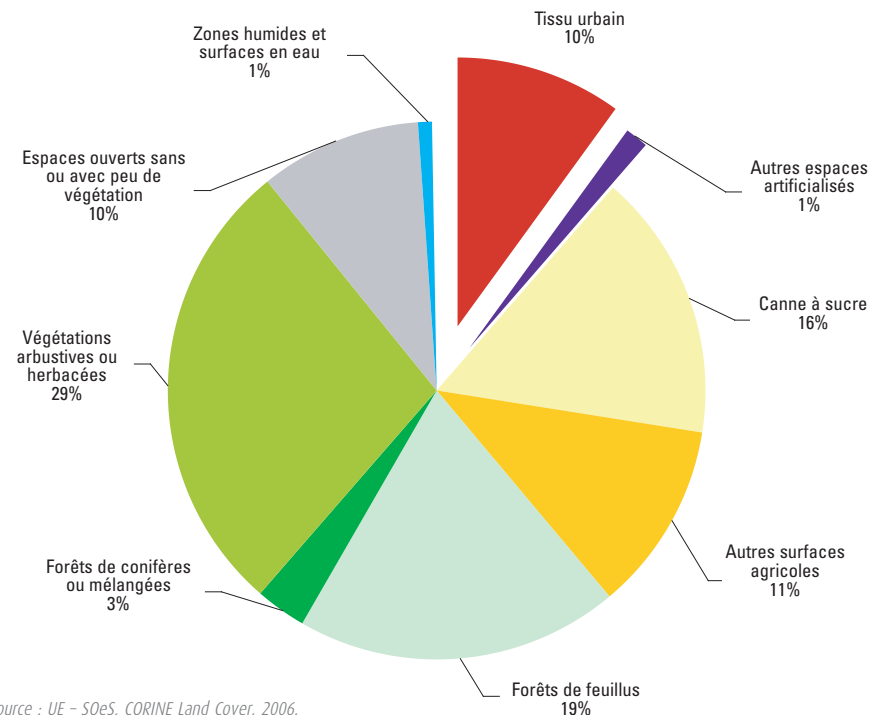
Le taux d'artificialisation peut être mis en regard de l'évolution de la tache urbaine de La Réunion, indice de consommation du sol bâti. La surface de la tache urbaine a ainsi augmenté entre 1997 et 2008 de 2,2 % en moyenne par an, soit plus que l'augmentation de la population sur la même période (près de 1,6 %). Elle occupe 10 % du territoire en 2008. Cette croissance de la tache urbaine s'explique par la faible densification des villes réunionnaises et les phénomènes de mitage et d'étalement urbain.

La progression des surfaces artificialisées nuit au maintien du « bon état » des ressources naturelles. Elle entraîne notamment l'imperméabilisation des sols. Le recul des espaces naturels et ruraux s'accompagne également d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à différentes espèces. Le nouveau schéma d'aménagement régional (SAR), en vigueur au 22 novembre 2011, fixe des objectifs de densification urbaine d'une part et de maintien des espaces naturels et agricoles d'autre part.

Audrey LESIMPLE - Deal

Pour en savoir plus : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>, rubrique « Données en ligne » > « Environnement ».

Occupation du sol en 2006



Source : UE - SOeS, CORINE Land Cover, 2006.

La méthodologie CORINE Land Cover (CLC)

CLC est une base de données géographique issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires, avec des données complémentaires d'appui. Jusqu'alors disponible seulement en France métropolitaine, cette base de données a été étendue aux départements d'outre-mer début 2011. Elle permet ainsi de décrire l'état de l'occupation des sols en 2000 et 2006, ainsi que les changements intervenus dans l'intervalle. CLC affecte toute portion du territoire à un type d'occupation biophysique des sols, comme par exemple du tissu urbain, des prairies, des marais. Dans les DOM, les polygones d'occupation homogène des sols sont délimités à partir d'un seuil de surface de 10 ha (contre 25 ha en France métropolitaine) pour mieux appréhender les phénomènes d'artificialisation. Les comparaisons entre ces territoires doivent donc être très prudentes. En revanche, le seuil de surface pour la délimitation des changements est le même en Europe et en outre-mer (5 ha). Il est donc possible de comparer par exemple la progression de l'artificialisation rapportée à la surface totale en France métropolitaine (+ 0,15 %) et outre-mer (+ 0,42 % à La Réunion, + 0,24 % en Guadeloupe, + 0,09 % en Martinique, et + 0,08 % dans la partie étudiée de la Guyane).

Définitions

Espaces artificialisés : ils recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu ou discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs), par opposition aux espaces agricoles, aux forêts ou milieux naturels, zones humides ou surfaces en eau.

Tache urbaine : elle correspond aux ensembles de plus de cinq bâtiments, ayant chacun une emprise au sol supérieur à 30 m² entourés d'une zone tampon de 20 mètres.



LA DIMINUTION DE LA MORTALITÉ PRÉMATURÉE PEUT ENCORE ÊTRE CONFORTÉE

La mortalité prématurée est bien supérieure à La Réunion que sur le territoire métropolitain, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Néanmoins, elle a diminué de 28 % pour les hommes et de 22 % pour les femmes entre 2000 et 2007. Des améliorations peuvent encore être attendues grâce à la prévention contre les décès « évitables ».

En augmentation constante, l'espérance de vie à La Réunion reste néanmoins inférieure à celle de France métropolitaine, de deux ans pour les femmes et trois ans pour les hommes. En plus d'une surmortalité liée à l'asthme et au diabète, La Réunion se distingue par une forte mortalité prématurée. En 2007, 1 500 décès surviennent avant 65 ans, soit 38 % des décès (21 % en France métropolitaine). Parmi eux, 90 ont lieu avant un an. Cette forte proportion de décès prématurés s'explique d'une part par la jeunesse de la population : la part des moins de 65 ans dans la population (92 %) est plus importante qu'en France métropolitaine (83 %). D'autre part, les taux de mortalité par âge sont plus élevés qu'en France métropolitaine, en particulier pour les hommes.

Pour mieux comparer les territoires, le taux de mortalité est recalculé en tenant compte de la structure par âge de la population. À taux brut égal, le taux standardisé est supérieur à La Réunion : 365 (pour 100 000) pour les hommes et 156 pour les femmes (283 et 127 en France métropolitaine). Quel que soit le sexe, la mortalité prématurée est proportionnellement plus importante à La Réunion qu'en France métropolitaine.

Les morts violentes (suicides, accidents, chutes...) en sont la principale cause, surtout pour les hommes. Les maladies liées aux conduites addictives provoquent également des décès prématurés. Pour les femmes, ce sont le diabète et la mortalité liée à la période périnatale qui sont plus fréquents.

Entre 2000 et 2007, la mortalité prématurée a diminué plus rapidement à La Réunion qu'en France métropolitaine. La baisse est plus accentuée chez les hommes (- 28 %) que chez les femmes (- 22 %). La surmortalité masculine est plus importante à la base et des changements de comportement sont observés chez les femmes, qui ont désormais plus de conduites à risque.

Pour l'Agence de santé océan Indien (ARS-OI), 28 % de la mortalité prématurée est due à des décès « évitables » par des politiques préventives concernant les conduites addictives (alcool, tabac), les accidents de la circulation et les chutes accidentelles. Les décès évitables représentent 33 % de la mortalité masculine prématurée et 18 % de celle des femmes. Le plan stratégique de santé 2011 de l'ARS-OI définit les priorités et actions de santé des cinq prochaines années. Parmi ses priorités figurent la réduction de la mortalité prématurée évitable et la poursuite des actions de prévention des conduites à risques.

Anne LEVET - Insee

La mortalité infantile est deux fois plus élevée à La Réunion

La mortalité infantile est deux fois plus importante à La Réunion qu'en France métropolitaine (7,6 ‰ contre 3,8 ‰ en 2009). Malgré de gros progrès accomplis ces dernières décennies (de 50 ‰ à moins de 10 ‰ depuis 1970), la mortalité infantile est encore élevée. Elle l'est également dans les autres DOM, où elle varie de 8,7 ‰ en Guadeloupe à 10,4 ‰ en Guyane. Elle s'explique par des situations de précarité fréquentes chez les mères et l'éloignement des structures de santé pour des communes isolées.

Définitions

Taux de mortalité prématurée brut : nombre de décès de moins de 65 ans sur la population totale moyenne des moins de 65 ans.

Taux de mortalité prématurée standardisé : taux de mortalité pour 100 000 personnes que l'on observerait dans une zone si elle avait la même structure par âge que la population de référence.

Décès évitables : ceux qui peuvent être évités par des pratiques de prévention primaire sur les conduites addictives (tabagisme, alcoolisme), les accidents de la circulation, les chutes accidentelles et le sida.

Taux comparatif de mortalité prématurée

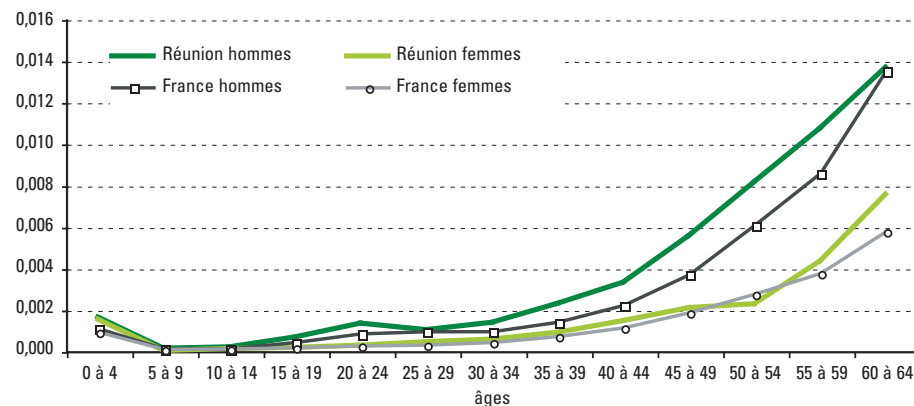
pour 100 000 personnes

	Hommes	Femmes
Année 2007 La Réunion	365	156
France métropolitaine	283	127
Année 2000 La Réunion	506	199
France métropolitaine	333	143

1. Taux de mortalité par sexe standardisé sur la population de la France entière, deux sexes, RP 2006.

Source : Insee, recensement de la population 1999.

Taux bruts de mortalité par tranche d'âges



Source : Insee, état civil 2007.





UN DÉVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PRÉVENTION DEPUIS 2009

Plus de 125 000 Réunionnais sont concernés par des risques naturels très importants, représentant 16 % de la population de l'île. La prévention des risques liés aux inondations fait partie des priorités. À ce titre, vingt communes sont couvertes par un plan de prévention du risque inondation en 2011.

Les enjeux relatifs à la gestion des risques naturels sont particulièrement prégnants à La Réunion. Toutes les communes sont ainsi concernées par cinq des huit aléas majeurs répertoriés par l'État : inondation, mouvement de terrain, cyclone, séisme et feux de forêts. Risques auxquels il est nécessaire d'ajouter la houle ou l'exposition aux éruptions volcaniques pour certaines communes.

Le risque inondation est un des risques prioritaires à traiter étant donné l'aléa fort qui le caractérise à La Réunion : la pluviométrie peut être en effet localement particulièrement forte.

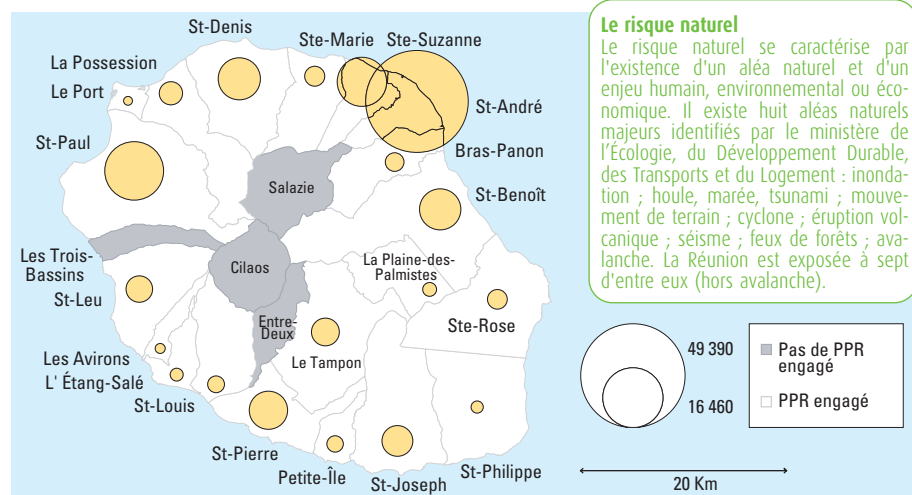
Pour éviter l'exposition des populations à ce risque, les plans de prévention du risque inondation (PPRI) peuvent imposer, dans des zones particulièrement exposées, des limitations voire des interdictions au développement urbain ou commercial. Ces plans sont élaborés par l'État, sur la base d'études et après consultation des populations et des

conseils municipaux concernés. En décembre 2011, seules trois communes et la région de Mafate n'ont pas de PPRI en cours, alors que 12 PPRI sont approuvés. La lecture de ces plans permet d'évaluer à 16 % en 2010 la part de la population couverte par un PPRI en cours ou approuvé et exposée à un risque d'inondation. Plus de la moitié de la population soumise au risque d'inondation réside dans les communes de Saint-André (concernant 95 % de sa population) et de Saint-Paul (concernant 16 % de sa population).

Dès l'adoption de leur PPRI, les communes, en collaboration avec l'État et la Région, ont la possibilité de réaliser un plan d'action et de prévention des inondations (PAPI) pour assurer au mieux la sécurité des populations. Ces programmes sont actuellement au nombre de quatre (Rivière Saint-Denis, Rivière des Marsouins, Rivière des Remparts et Rivière des Pluies)

Audrey LESIMPLE - Deal

Nombre d'habitants soumis à l'aléa inondation (sans distinction du degré d'aléa) en 2010



Source : Sogreah/Deal, schéma de prévention des risques naturels à La Réunion. © IGN-Insee 2011.

L'ANTICIPATION DES BESOINS LIÉS AU VIEILLISSEMENT EST INDISPENSABLE

La solidarité intergénérationnelle est forte à La Réunion. Elle ne sera néanmoins rapidement plus suffisante pour faire face au vieillissement de la population. En 2030, les personnes âgées représenteront 26 % des personnes en âge de travailler contre 12 % en 2007.

Les personnes âgées sont régulièrement aidées dans leur quotidien par leurs proches. La solidarité intergénérationnelle est forte mais ces liens seront plus difficiles à maintenir à l'avenir. En effet, le nombre de personnes âgées augmentera beaucoup plus rapidement que celui des 15 à 64 ans. La mesure des efforts à fournir par les personnes en âge de travailler pour la prise en charge des personnes âgées est effectuée à partir du taux de dépendance économique. Par ailleurs, les aides financières des collectivités dépendront aussi en partie du nombre d'actifs et de leurs revenus.

En 2030, les personnes âgées pourraient représenter 26 % des personnes en âge de travailler contre 12 % en 2007. La pression sur les plus jeunes aura alors plus que doublé. L'effet cumulé de l'accroissement de la part des personnes de plus de 65 ans (+ 8 points) et de la baisse de la part de la population en âge de travailler (- 4 points) en sera à l'origine. Entre 1999 et 2007, le taux de dépendance économique s'est déjà accru de plus de 2 points. Mais c'est à partir de 2020 que le nombre de personnes âgées augmentera très fortement, à l'arrivée aux âges avancés des générations particulièrement nombreuses nées vers 1960.

Entre 2007 et 2030, le taux de dépendance nationale devrait passer de 26 % à 39 %. La Réunion, plus jeune, n'atteindrait qu'en 2030 le taux actuel de France métropolitaine.

Les autres DOM auront des situations très contrastées en 2030, de 12 % en Guyane à 50 % en Martinique. Les situations sont aussi très variables en France métropolitaine où certains départements comme le Cantal atteignent plus de 65 %.

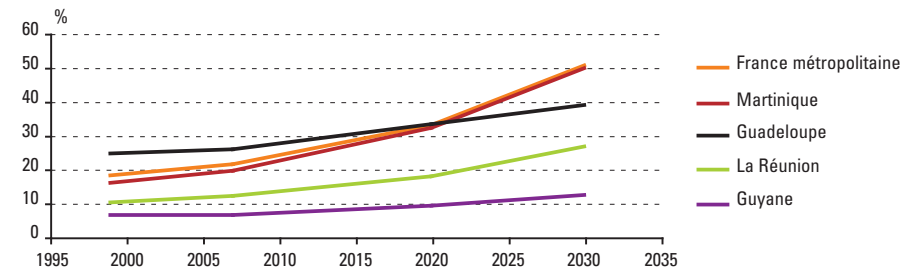
La Réunion d'aujourd'hui n'est pas encore préparée à accompagner le vieillissement de sa population. Les difficultés liées à l'accueil des personnes âgées sont accentuées par la dépendance physique qui apparaît dans le département plus tôt qu'ailleurs. De plus, les niveaux de vie des personnes âgées réunionnaises sont bien inférieurs à ceux de France métropolitaine. Le Conseil économique, social et environnemental de La Réunion (Ceser) préconise des actions de prévention de la dépendance. L'accompagnement s'appuierait sur les solidarités intergénérationnelles et familiales et sur les structures déjà existantes. Le Ceser propose également d'orienter les aides vers de l'assistance au maintien à domicile et des structures d'accueil de jour.

Anne LEVET - Insee

Définition

Taux de dépendance économique : rapport entre la population des 65 ans et plus et celle des personnes âgées de 15 à 64 ans (en âge de travailler). Le taux de dépendance économique de 2030 est établi à partir des projections de population selon le scénario central réunionnais. Elles sont basées sur la prolongation des tendances passées.

Taux de dépendance économique



Sources : Insee, recensements 1999, 2007 et projections 2010.



UNE FORTE PAUVRETÉ ALIMENTÉE PAR LE CHÔMAGE

Un Réunionnais sur deux est en situation de pauvreté selon le seuil national. En cause, pour l'essentiel, les nombreux Réunionnais qui sont en dehors du marché du travail. Les familles nombreuses et monoparentales sont les plus touchées. Un tiers des Réunionnais ont recours aux minima sociaux.

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. L'un des objectifs chiffrés de la stratégie nationale du développement durable est de réduire d'un tiers la pauvreté au niveau national en cinq ans.

La pauvreté monétaire touche la moitié (49 %) de la population réunionnaise en 2008, contre 13 % en France métropolitaine. Sont considérés comme pauvres les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 911 € pour une personne seule et à 1 910 € pour un couple avec deux enfants. Les départements les plus touchés en France métropolitaine ne dépassent pas 22 % de taux de pauvreté (Seine-Saint-Denis).

Une telle différence s'explique en premier lieu par la situation dégradée du marché du travail : le taux de chômage est très prégnant à La Réunion et le taux d'emploi ne dépasse pas 45 %. De nombreux ménages n'ont ainsi pas accès à des revenus d'activité. Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté, puisque près de 30 % des personnes ayant un emploi vivent sous le seuil de pauvreté. La taille des ménages, de 3,0 personnes contre 2,3 en France métropolitaine, amplifie aussi la pauvreté. Il en résulte que les familles nombreuses et les familles monoparentales sont plus souvent concernées. Six enfants sur dix (58 %) vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Associés à d'autres dispositifs non contributifs (CMU...), les minima sociaux sont conçus pour lutter contre la pauvreté. À La Réunion, faute de réduire significativement le taux de pauvreté, ils en réduisent l'intensité, c'est-à-dire l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté. Des minima sociaux sont versés à 143 700 adultes en 2010. Ils couvrent ainsi avec leurs ayants-droits, conjoints et enfants, au moins 270 600 personnes, soit le tiers de la population (32 %). En France métropolitaine, la population nécessitant des minima sociaux (allocataires et ayants droits) représente à peine 8 % de la population totale.

Thomas PATENOTTE - Insee

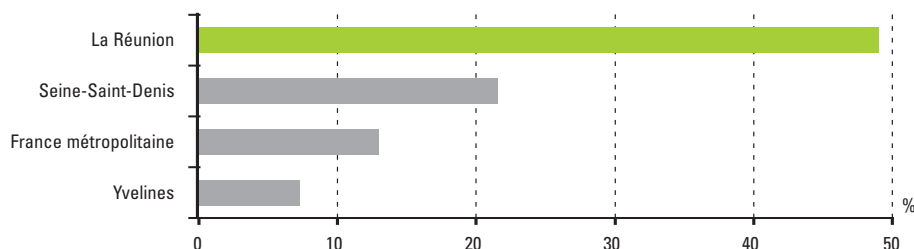
Définitions

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc, cf définition p. 35). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Taux de pauvreté monétaire : il mesure la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian.

Taux d'emploi : voir définition p. 12.

Taux de pauvreté en 2008



Sources : Insee, RDL pour la France métropolitaine et ERF5 2008 pour La Réunion.

DES INÉGALITÉS MONÉTAIRES PARTICULIÈREMENT PRONONCÉES

Les inégalités monétaires sont bien plus prononcées à La Réunion qu'en France métropolitaine. Le rapport inter-déciles des niveaux de vie, indicateur d'inégalités monétaires, est de 5,2 à La Réunion contre 3,3 en France métropolitaine. Les hauts revenus sont équivalents entre la France métropolitaine et La Réunion. Les bas revenus sont en revanche beaucoup plus faibles à La Réunion.

La cohésion sociale repose en partie sur le partage des fruits de la croissance et du développement. À La Réunion, les inégalités monétaires sont particulièrement aiguës. En 2008, les 20 % les plus riches monopolisent la moitié des ressources (47 %). À l'opposé, les 20 % les plus pauvres ne disposent que de 7 % du total des ressources.

Si l'on considère l'ensemble de la population réunionnaise que l'on ordonne par niveau de vie croissant, les 10 % les plus aisés perçoivent plus de 2 520 euros mensuels. C'est un peu moins qu'en France métropolitaine (2 760 euros). Les 10 % les plus modestes disposent de moins de 480 euros, contre 830 euros en France métropolitaine. Le rapport entre ces deux revenus, désigné sous le nom de « rapport inter-déciles », est de 5,2. Autrement dit, le revenu minimum des 10 % les plus riches est 5,2 fois plus important que le revenu maximum des 10 % les plus pauvres. Ce rapport est de 3,3 en France métropolitaine.

Les personnes les plus riches à La Réunion ont globalement des niveaux de vie semblables aux personnes les plus riches vivant en France métropolitaine. En revanche les Réunionnais les plus pauvres ont des niveaux de vie bien inférieurs. Ils sont davantage tou-

chés par le chômage et globalement moins en emploi. Les bas salaires, et en particulier ceux des ouvriers qualifiés et non qualifiés sont plus faibles qu'en France métropolitaine. Enfin, le nombre d'enfants par foyer est plus important à La Réunion, ce qui constitue une charge financière plus forte pour les familles et diminue ainsi le niveau de vie.

Thomas PATENOTTE - Insee

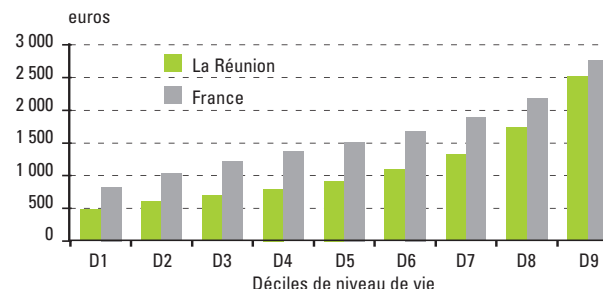
Définitions

Niveau de vie : voir définition p. 34.

Décile de niveaux de vie : Si on ordonne la distribution des niveaux de vie, les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales : le 1^{er} décile (D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des niveaux de vie ; le 9^e décile (D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des niveaux de vie.

Unité de consommation (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par UC à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Répartition des niveaux de vie en 2008



NOTE DE LECTURE : 10 % des Réunionnais ont un niveau de vie inférieur à 480 € par mois ; tandis que 10 % des résidents de France métropolitaine ont un niveau de vie inférieur à 830 € par mois.

Sources : Caf, DGFiP, Insee, ERF5 2008, hors imputation de revenus du patrimoine.

BEAUCOUP DE JEUNES SANS DIPLÔME EN MARGE DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Un jeune sur deux sort précocement du système scolaire. Sans aucun diplôme, ils n'ont que peu de perspectives de trouver un emploi. Un jeune sur cinq est sans diplôme, sans emploi et directement menacé de pauvreté et d'exclusion.

À La Réunion en 2010, près d'un jeune de 16 à 24 ans non scolarisé sur deux (49 %) ne possède aucun diplôme du secondaire. Sortis précocement du système scolaire, beaucoup ne détiennent ni BEP, ni CAP, ni a fortiori de diplôme d'un niveau supérieur. Ils sont 28 000 à ne pas avoir acquis pendant leur formation initiale les outils nécessaires pour une bonne insertion sociale.

Parmi ces jeunes sortis précocement du système scolaire, les jeunes femmes ont un peu mieux réussi leur scolarité que les jeunes hommes : 47 % d'entre elles n'ont en effet obtenu aucun diplôme contre 50 % des hommes.

Avec deux fois plus de sorties précoces que la moyenne nationale, La Réunion est aux côtés des autres DOM en queue du classement des régions françaises, selon le recensement de la population de 2007.

Les tests effectués lors de la journée d'appel à la défense nationale confirment d'ailleurs la distance qui sépare La Réunion des régions métropolitaines : l'illettrisme toucherait en effet 15 % des Réunionnais de 17 à 19 ans en 2009, soit trois fois plus que dans les autres régions métropolitaines.

Ces 28 000 jeunes sortis précocement du système scolaire éprouvent beaucoup plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Seuls deux sur dix se retrouvent effectivement en emploi. En revanche ceux qui sont sortis du système scolaire avec au moins un diplôme du secondaire ont deux fois plus de chance de décrocher un emploi. Si obtenir au

moins un diplôme du secondaire ne certifie pas aujourd'hui d'avoir un emploi, ne pas en obtenir handicape sérieusement l'insertion professionnelle.

En 2010, 69 % des jeunes non scolarisés sont sans emploi. Parmi eux 23 000, soit au final un jeune sur cinq, n'ont aucun diplôme. Plus encore que les diplômés, ils sont de fait directement menacés par la pauvreté, l'isolement et l'exclusion sociale. Qu'ils aient obtenu un diplôme ou non, les jeunes sont beaucoup plus touchés par le chômage que leurs aînés (55 % des 16-24 ans sont au chômage contre 29 % pour l'ensemble de la population).

Thomas PATENOTTE - Insee

Définitions

Taux de sortie précoce : c'est le rapport entre d'une part le nombre de jeunes âgés de 16 à 24 ans qui ne poursuivent plus d'études et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés ; et d'autre part la population non scolarisée de la même classe d'âge.

Taux de jeunes non insérés : c'est le rapport entre d'une part le nombre de jeunes âgés de 16 à 24 ans qui ne poursuivent plus d'études et n'occupent aucun emploi ; et d'autre part la population non scolarisée de la même classe d'âge.



Un objectif à 10 % fixé par l'Union européenne

L'Union européenne fixait comme objectif pour 2010 de réduire la part des jeunes de 18 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme à moins de 10 %. La France métropolitaine s'approche de cet objectif avec (11,8 %). En revanche La Réunion en est très loin, avec 29,7 % de sorties précoces sans diplôme pour 2010.

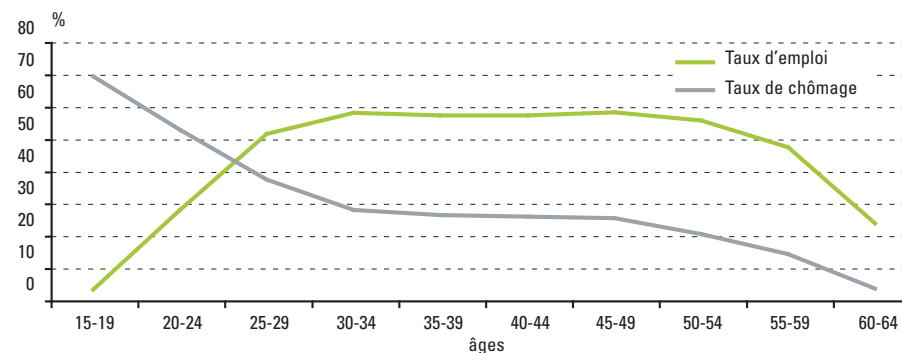
Situation des jeunes de 16 à 24 ans non scolarisés

	En emploi	Sans emploi	Total
Ayant un diplôme du secondaire ¹	12 900	16 900	29 800
Sans diplôme du secondaire ¹	5 200	23 100	28 300
Total	18 100	40 100	58 100

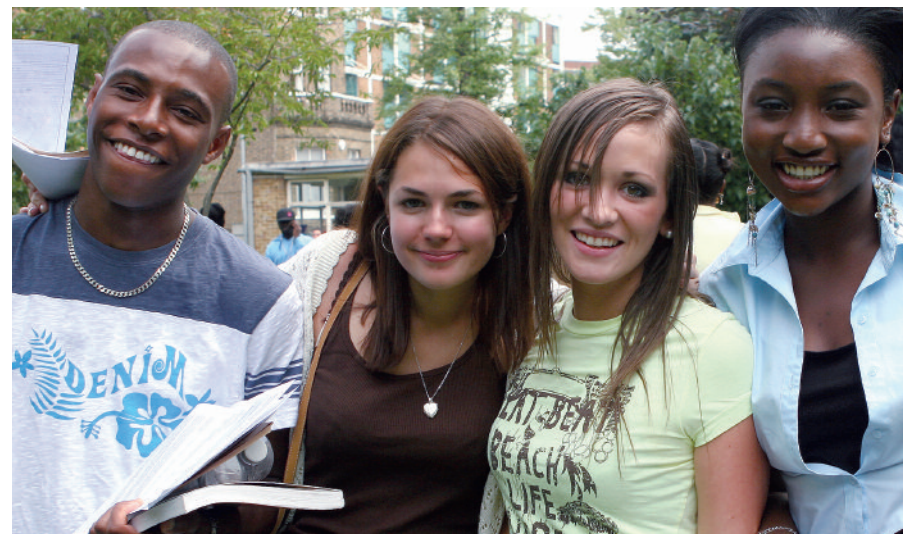
1. Ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

Sources : Insee, enquête emploi DOM 2010 (situation au 2^e trimestre).

Taux de chômage et d'emploi par tranche d'âges



Sources : Insee, enquête emploi DOM 2010 (situation au 2^e trimestre).





UNE DYNAMIQUE NAISSANTE À LA RÉUNION

Quatre communes se sont engagées dans la démarche Agenda 21 local depuis 2010. À horizon 2013, 21 % de la population pourrait ainsi être couverte par un Agenda 21 reconnu au plan national.

L'Agenda 21 local permet aux collectivités de conduire, avec la population et les acteurs locaux, un diagnostic partagé sur les enjeux du développement durable. Il aboutit à une stratégie et à un plan d'action pluri-annuel. C'est une démarche volontaire qui s'intègre dans l'ensemble des politiques locales. Elle permet notamment de répondre plus facilement aux obligations du Grenelle de l'environnement : amélioration de la performance énergétique, acoustique et d'accessibilité du patrimoine bâti, élaboration d'un schéma d'assainissement collectif, réalisation d'un bilan carbone et d'un plan climat énergie territorial etc.

En 2010, 118 territoires de proximité sont reconnus nationalement sur 700 projets identifiés en France. Ainsi près de 15 % de la

population française est couverte par un Agenda 21 reconnu. Quatre communes réunionnaises, représentant 21 % de la population, se sont engagées dans la démarche en 2010.

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 se fixe pour objectif de parvenir à 1 000 Agendas 21 d'ici 2013, dont 250 reconnus au titre du dispositif national de reconnaissance. À La Réunion, les 31 collectivités locales sont susceptibles d'adhérer à terme à ce dispositif.

Audrey LESIMPLE - Deal



Agenda 21 local : un projet, cinq objectifs

L'Agenda 21 local est un projet territorial de développement durable qui vise cinq objectifs :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité,
- dynamiques de production et de consommation responsables.

Il doit respecter cinq éléments de démarche :

- stratégie d'amélioration continue,
 - participation des acteurs,
 - organisation du pilotage,
 - transversalité des approches,
 - évaluation partagée.
- Il est reconnu nationalement par l'obtention du label "Agenda 21 local France" délivré par le comité national A21.



Directrice de la publication : **Valérie ROUX**
 Rédactrice en chef : **Claire GRANGÉ**
 Conception graphique : **Agence HELLO**
 Impression : **Print 2000**
 Crédit photographique : **Fotolia, GSHR, Philippe CROZET**

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source. Autorisation préalable pour toute diffusion par voie électronique.

Retrouvez cette publication sur les pages régionales de La Réunion des sites :
www.insee.fr
www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

Cette publication a pu être réalisée grâce l'aimable collaboration des organismes suivants :

AGENCE POUR L'OBSERVATION DE LA REUNION, L'AMENAGEMENT ET L'HABITAT : *Clency Henriette.*
 AGENCE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE RÉUNION (Observatoire de l'Énergie Réunionnais) : *Gaëlle Gilboire, Priscilla Deveaux, Sandra Grondin.*
 CONSEIL GÉNÉRAL DE LA RÉUNION : *Dominique Léna.*
 COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE : *Dorothee Pageaud.*
 DEAL service Prévention des Risques et Environnement Industriels : *Jean Luc Coue, Guillaume Pomaret.*
 DEAL service Aménagement durable, énergie, climat : *Samuel Laslandes, Catherine Charritat.*
 DEAL service Prévention des Risques Naturels et Routiers : *Robert Unterner, Thierry Bonaveira, Emmanuel Hardouin, Jérôme Peyrus, Ghislain Riquebourg.*
 DEAL service Connaissance, Évaluation et Développement Durable : *Estelle Godart, Sébastien Mariotti, Audrey Lesimple.*
 DEAL service Eau et Biodiversité : *Sonia Benneveaud, Patricia Benon, Frédérique Zelmire, Catherine Julliot, Cécile Reilhes, Mathieu Saliman, Pascal Talec.*
 INSEE : *Nelly Actif, Michel Brassat, Hervé Le Grand, Anne Levet, Thomas Patenotte, Frédéric Kosmowski.*
 OFFICE DE L'EAU : *Gilbert Sam Yin Yang.*
 RÉSERVE NATURELLE MARINE DE LA RÉUNION : *Emmanuel Teissier, Bruce Cauvin.*
 UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION (Écomar) : *Lionel Bigot.*

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

SIÈGE DEAL

2, rue Juliette Dodu
97706 Saint-Denis messag cedex 9
Tél. 0262 40 26 26
Fax. 0262 40 27 27

— Crédits photos : Couverture P. Crozet - Pages 2 et 4 copropriété Gellabert / DIREN - Page 3 B. Honaau - Page 6 Jace - Page 9 D.C.